



Communes, intercommunalités & ESS

Développer **l'économie de la transition**
dans les territoires

Actualisé en
novembre 2022



Une initiative du **rtes**



Pour inscrire **l'économie sociale et solidaire** au cœur des politiques publiques communales et intercommunales

Proposer plus de repas bio et avec des produits locaux dans les cantines, réduire le gaspillage alimentaire, repenser la mobilité en proposant des plateformes de mobilité partagées et mixtes (vélo, covoiturage,...), renforcer l'autonomie énergétique à l'échelle d'une ville ou d'un territoire, impulser un habitat social innovant, créer des places en crèches ou des activités de centres de loisirs... autant de services qui doivent s'organiser sur un territoire et pour lesquels la collectivité a un rôle à jouer et des choix à faire : service marchand rendu par une entreprise classique, mise en régie et gestion directe par la collectivité, service rendu par une association, par un collectif, participation à une société coopérative... Mille façons, mille organisations existent pour rendre ces services. Ces choix ne sont pas neutres. Faire le choix de l'économie sociale et solidaire (ESS) permet d'accélérer la transition écologique, d'aller vers plus de justice sociale, d'améliorer le service public, et de permettre à la valeur ajoutée produite de dynamiser le territoire. L'ESS, c'est l'économie la plus pertinente pour engager son territoire dans la transition.

Créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et d'implication citoyenne, par ses statuts et principes, par ses pratiques et ses acteurs, **l'ESS apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitants et des territoires.**

Dans un contexte d'urgence écologique et sociale, cette économie de la proximité et de la transition doit à présent se développer pleinement dans nos territoires.

Les élu.e.s municipaux et communautaires ont un rôle majeur à jouer pour soutenir ce développement, de par les compétences du bloc communal, leurs capacités d'animation des acteurs locaux et leurs liens avec les

citoyen.ne.s. Pour de plus en plus d'élu.e.s, **l'ESS constitue un modèle économique d'avenir agissant pour la transition** et la résilience des territoires.

La question reste souvent de savoir comment faire ?

C'est l'objet de ce kit Communes, Intercommunalités & ESS. Une première version de ce kit a été réalisée en 2020 suite aux élections municipales.

Ce kit, ainsi que le *kit Régional ESS* et le *kit Départements & ESS* (publiés en 2021 et actualisé en septembre 2022) et l'ensemble de leurs fiches pratiques sont par ailleurs téléchargeables sur le site du RTES.

Sommaire

Fiches introductives

-  **n°1 Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?** page 2
-  **n°2 Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ?** page 4
-  **n°3 L'économie sociale et solidaire au cœur des compétences du bloc communal** page 6

Fiches leviers

-  **Connaître et mobiliser les acteurs de mon territoire (n°4)** page 8
-  **Commande publique responsable (n°7)** page 14
-  **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif - SCIC (n°9)** page 18
-  **Modes de contractualisation entre collectivités et acteurs de l'ESS (n°11)** page 22
-  **L'accès au foncier des acteurs de l'ESS (n°13)** page 26
-  **Utilité sociale, impact social et évaluation des politiques publiques d'ESS (n°15)** page 30
-  **Animer son territoire (n°17)** page 36
-  **Finance solidaire & monnaies locales complémentaires (n°20)** page 42
-  **La transversalité des politiques d'ESS (n°23)** page 48
-  **Synthèse des ressources mobilisables par les collectivités (n°24)** page 50

Fiches thématiques

-  **ESS & revitalisation des centres-villes (n°5)** page 10
-  **ESS & politique de la ville (n°6)** page 12
-  **ESS & alimentation durable et accessible à tous (n°8)** page 16
-  **ESS & accès à une mobilité durable (n°10)** page 20
-  **ESS & culture (n°12)** page 24
-  **ESS & transition énergétique (n°14)** page 28
-  **ESS & ruralité(s) (double fiche n°16)** page 32
-  **ESS & numérique (n°18)** page 38
-  **ESS & jeunesse et sports (n°19)** page 40
-  **ESS, petite enfance & famille (n°21)** page 44
-  **ESS, gestion des déchets & économie circulaire (n°22)** page 46

Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Loin des images et des effets de mode, l'ESS est une réalité présente dans les territoires.

Elle est une **économie de proximité**, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales.

L'ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée : recyclage et réemploi, circuits courts, énergies renouvelables,... sont de nombreuses innovations portées par les acteurs de l'ESS.

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées :

- **coopératives**,
- **associations**,
- **mutuelles**,
- **fondations**,
- ainsi que **certaines sociétés commerciales**.

Sa **diversité** en fait sa richesse, mais la rend aussi parfois difficile à appréhender : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médicosocial et social, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture.

S'appuyant sur un **fort ancrage territorial** (elles sont en premier lieu des groupements de personnes), elles jouent un rôle majeur en milieu urbain comme en milieu rural, dans le développement de services à la population, la création d'emplois non délocalisables et la contribution à la qualité de vie dans les territoires.

La **Loi sur l'ESS de juillet 2014** définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 :

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
3. une gestion conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.»

Article 1 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

L'ESS en quelques chiffres (2019)

2,4 millions de salariés, soit 14% de l'emploi salarié privé

221 325 établissements employeurs

Plus de 13 millions de bénévoles

68% de femmes

Entre 2010 et 2019, 84843 emplois créés

Mais une baisse récente du nombre d'emplois (- 16 100 emplois entre 2017 et 2018), due en particulier à la réduction des emplois aidés et à l'impact de la crise sanitaire.

Le secteur associatif représente près de 83% des établissements employeurs, 77% des emplois et 69% de la masse salariale

Contrairement aux entreprises classiques, 77% des plus grandes coopératives ont leur siège social en régions

Un modèle économique reposant sur une hybridation des ressources

Le modèle économique des entreprises de l'ESS est variable selon les entreprises et le domaine d'activité : certaines des entreprises sont 100% marchandes, d'autres s'appuient sur des ressources non marchandes voire non monétaires, publiques et privées. Elles partagent toutes le principe de non lucrativité ou de lucrativité limitée.

Une économie à l'histoire ancienne répondant aux enjeux actuels

Si l'économie sociale et solidaire a des racines anciennes (le terme d'économie sociale et les premières associations ouvrières, coopératives et sociétés de secours mutuel remontent à la première moitié du XIXème siècle), ses modes de faire et ses principes d'actions en font un acteur en capacité de répondre aux enjeux actuels.

Elle apporte par exemple des réponses aux évolutions du travail et de l'emploi, en s'appuyant notamment sur la coopération et la mutualisation :

Une économie de la transition dans les territoires

L'économie sociale et solidaire est plus largement une actrice de la transition des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen, et les générations futures.

La majorité des structures de l'ESS, et notamment sa composante principale, les associations, mobilisent des ressources diverses (ventes de produits ou de services, subventions publiques pour les missions d'intérêt général qu'elles assurent, recettes d'activités, cotisations, dons, mécénat de compétence,...), sans oublier les contributions volontaires en nature (bénévolat, prêt de locaux et matériel).

- coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) permettant aux agriculteurs de développer leur activité dans l'après-guerre,
- coopératives d'activités et d'emplois permettant de sécuriser la création d'activités,
- espaces de coworking ou tiers-lieux accompagnant le développement du télétravail et de nouvelles formes de travail,
- groupements d'employeurs permettant de mutualiser des emplois entre plusieurs structures,
- entreprises à but d'emploi de l'expérimentation Territoires Zéro chômeur longue durée développant de nouvelles activités sur un territoire à partir des compétences de personnes au chômage...

Une économie participant à l'intérêt général

Par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, l'économie sociale et solidaire croise ainsi la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités. La mise en place d'une politique publique de soutien à l'économie sociale et solidaire permet de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires (voir fiche ^{n°2}).

Ressources pour aller plus loin :

- [Panorama de l'ESS : Ce que l'ESS apporte à la société](#), ESS France, mai 2022
- Vidéo [Mettre l'Humain au Cœur · L'économie sociale et solidaire](#), ESS France, septembre 2021
- [L'Atlas commenté de l'ESS 2020](#), Observatoire national de l'ESS - ESS France, septembre 2020
- [Vidéo Ma journée avec l'économie sociale](#), Acteurs de l'ES - Belgique - 2019
- Qu'est-ce que l'ESS ? - Géraldine Lacroix, Romain Slitine, Que sais-je ? - mai 2019



L'ESS en 11 dates clés

1827

Création de la 1ère société de secours mutuel à Lyon, la Société de défense des intérêts des Canuts

1840

Création de la coopérative des Equitables Pionniers de Rochdale (Grande-Bretagne)

1900

Pavillon de l'économie sociale à l'Exposition Universelle de Paris

1947

Loi sur les coopératives

1981

Création de la Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES). Premier décret reconnaissant l'économie sociale

2001

Création du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)

2011

Lancement des Etats Généraux de l'Economie Sociale et Solidaire

2014

Loi sur l'ESS

2017

Rattachement de l'ESS au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et nomination d'un Haut commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

2020

Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

2022

Secrétaire d'État auprès de la Première Ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative

Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ?



Extrait de la déclaration commune des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013

« L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, favorise une démocratie participative active... Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'Etat, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires. »

1 Pour soutenir la création d'emplois durables et d'entreprises non délocalisables

L'économie sociale et solidaire contribue à un **développement «inclusif»** qui crée des emplois non délocalisables. Certaines entreprises contribuent également à **l'insertion par l'activité économique** de personnes éloignées de l'emploi. L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées.

+ 4,9%
d'emplois de l'ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

- 4,1%
d'emplois de l'économie hors ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

Source : Observatoire national de l'ESS - ESS France, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015

2 Pour répondre aux besoins des habitant.e.s et des entreprises

Au delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire **apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitant.e.s.** Associations d'aide à domicile ou de petite enfance, proposant des services accessibles à toutes et tous, associations culturelles et sportives, plateformes solidaires de mobilité... Elles contribuent à la qualité de vie et sont un élément essentiel de l'image du territoire. L'ESS contribue à l'émancipation de chacun.e, que ce soit par ses acteurs de l'éducation populaire ou de la culture par exemple.

Reposant sur la mobilisation de personnes dans le domaine économique, l'ESS répond au désir des personnes « de s'impliquer et de ne pas être de simples rouages d'une économie sur laquelle on n'a plus prise... L'ESS, c'est l'économie de l'avenir car elle permet de vivre sa vie ».



Jean Girardon,
Maire de Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire), représentant de l'Association des Maires de France au Conseil supérieur de l'ESS jusqu'en 2021

3

Pour favoriser la transition écologique et l'innovation dans les territoires

L'une des dimensions souvent méconnues de l'économie sociale et solidaire est **sa capacité d'innovation économique et sociale associant les habitant.e.s** : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance,...

L'économie sociale et solidaire défriche de nouveaux modes de faire et **participe activement à la transition écologique** dans les territoires.

Elle a été pionnière des filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques,...), dans les modes de production et de distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts,...), dans les questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable,...).



De nombreuses communes et intercommunalités soutiennent des **projets de production d'énergies renouvelables participatifs et citoyen.ne.s, en milieu rural comme urbain.**

Associant collectivités, entreprises, habitant.e.s et acteurs de la finance solidaire, ces projets permettent à chacun de participer à la transition énergétique et à la résilience locale.

4

Pour assurer une cohésion sociale et territoriale

Mobilité accessible et durable, services de proximité, activités associatives et culturelles, développement économique local..., l'économie sociale et solidaire contribue, à travers ses activités au lien social et à la cohésion territoriale. Elle croise les enjeux des politiques publiques menées par les collectivités locales : politique de la ville, sociale, économique, culturelle, d'aménagement,... (voir fiche ^{n°1}).

En territoire rural comme urbain, l'ESS favorise le «vivre ensemble» et la **lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination.**

« L'ESS est une économie à part entière qui s'inscrit dans le développement local, une économie de proximité qui cherche à répondre aux besoins du territoire. Elle est un partenaire naturel pour les élu.e.s que nous sommes ».



Christiane Bouchart,
présidente du RTES jusqu'en 2019

Mohamed Gnabaly
@GnabalyMohamed

L'ESS est clairement un outil de TERRITOIRE: un outil de #sensibilisation, de #formation, d'#émancipation, d'#emploi, de #développement économique et donc de #dynamisme et de rayonnement territorial. Soyons ambitieux pr nos #communes & #collectivités #Congresdesmaires @_amf



12:24 PM · 19 nov. 2019 · Twitter for iPhone

Ressources pour aller plus loin :

- [Déclaration commune](#) des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013
- Les [Points de Repère ESS](#) du RTES
- ESS : contribuer au développement des territoires, Dossier d'experts, Territorial Editions, 2015
- [Dossier ESS](#) de la Gazette des communes

L'économie sociale et solidaire au cœur des compétences du bloc communal



Tous les niveaux de collectivités sont concernés par le soutien à l'économie sociale et solidaire, dont les domaines d'action croisent toutes les politiques publiques. La commande publique responsable est également un levier actionnable par toutes les collectivités.

La **loi NOTRe du 7 août 2015** précise cependant plusieurs points :

- Les **communes** restent le seul niveau de collectivité à conserver la **clause générale de compétence**, soit une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de ses attributions. Les communes et les EPCI ont notamment une capacité d'initiative exclusive en matière d'**aides à l'immobilier d'entreprise** ; les métropoles peuvent soutenir la **création ou la reprise d'entreprises**. Les communes et intercommunalités peuvent passer des **conventions** avec les Régions pour attribuer d'autres types d'aides économiques.
- Les **conseils départementaux** sont un acteur incontournable de l'ESS, du fait de leurs compétences autour des **solidarités humaines et territoriales**, et restent des acteurs incontournables dans ce domaine qui conjugue l'économie, le social, l'intérêt général et le développement territorial. Au-delà du soutien direct aux acteurs de l'ESS sur le volet non économique, les conseils départementaux ont un rôle important d'appui aux territoires.

Ils peuvent également se voir déléguer des compétences de la part des communes, mais aussi des EPCI depuis la loi 3Ds (L1111-8 du CGCT), par exemple en matière d'immobilier d'entreprise.

- Les **conseils régionaux** élaborent un **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation**, qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, et au développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des **conférences régionales de l'économie sociale et solidaire**.

Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La mise en œuvre d'une politique de soutien à l'ESS peut donc se faire à l'échelle régionale (obligatoire), à l'échelle départementale, à l'échelle intercommunale et à l'échelle de la commune. Cette politique peut se formaliser par l'adoption d'un schéma, d'un plan de développement, par des orientations,...

[Retrouvez le kit RégionalESS et le kit Départements & ESS ainsi que l'ensemble de leurs fiches pratiques sur le site du RTES.](#)

Deux caractéristiques des politiques d'ESS :

- une **politique coconstruite** avec les acteurs du territoire (têtes de réseaux de l'ESS, acteurs de l'ESS, habitant.e.s...).
- une **politique transversale**, car elle concerne toutes les politiques publiques thématiques. Une sensibilisation de l'ensemble des élu.e.s et services à l'ESS est importante, des méthodes de travail permettant le travail en transversalité peuvent être mises en œuvre

L'importance d'avoir un ou une élue référente à l'ESS

L'expérience des collectivités du RTES montre qu'il est important d'avoir au sein de l'exécutif un ou une adjointe ou vice-présidente dont la délégation fait explicitement référence à l'ESS, et des services ayant une compétence ESS identifiée.

La visibilité de l'ESS dans l'organigramme technique et politique est une dimension importante, à l'interne comme à l'externe de la collectivité.

Les acteurs de l'ESS peuvent contribuer à l'ensemble des politiques mises en place par le bloc communal, et celui-ci dispose de nombreuses possibilités pour accompagner les acteurs de l'ESS, que ce soit au niveau des communes ou de leurs groupements. Le schéma page suivante illustre les principales compétences du bloc communal et le lien possible avec l'ESS.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Revitalisation des commerces de proximité par l'ESS et par les monnaies locales, soutien à la création de Sociétés Coopératives d'intérêt collectif, animation de démarches de coopération économique territoriale, tourisme solidaire mobilisant les habitants, ...

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, clauses sociales dans l'ensemble des marchés publics, expérimentation Territoires Zéro chômeur longue durée, ...

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable, soutien aux initiatives de maîtrise de consommation d'énergie, circuits courts alimentaires locaux, ...

ACTION SOCIALE ET SANTE

Soutien aux structures d'accueil de personnes handicapées, appel aux entreprises adaptées du territoire, développement de la silver économie solidaire, soutien à des SCIC de santé, ...

INFORMATIQUE NUMERIQUE

Soutien aux associations luttant contre la fracture numérique, utilisation de logiciels libres, aide à la création de fablabs, ...

POLITIQUE DE LA VILLE

Intégration de l'ESS dans les contrats de ville, organisation de formations croisées pour les services politique de la ville et ESS, ...

CULTURE, EDUCATION POPULAIRE, JEUNESSE ET SPORTS

Soutien aux initiatives culturelles locales, soutien aux associations, appui aux démarches collectives et aux lieux mutualisés, ...

ENSEIGNEMENT, PETITE ENFANCE ET ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Restauration scolaire bio, locale et équitable, soutien aux crèches associatives, aux associations culturelles et sportives, ...

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Soutien à l'habitat participatif et à l'autoconstruction, développement des Organismes Fonciers Solidaires, marchés réservés pour des associations de médiation sociale et d'entretien du cadre de vie, ...

TRANSPORTS, VOIRIE

Soutien à l'autopartage et au covoiturage, aide à la création de plateformes solidaires de mobilité, soutien ateliers vélo, utilisation de matériaux écologiques pour les routes, ...

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Soutien à des démarches d'autoconstruction de logements, soutien à la création d'activités économiques, ...

COLLECTE ET GESTION VALORISATION DES DECHETS

Accompagnement de ressourceries, objectifs de valorisation des déchets dans les marchés publics, achats de fournitures issues de la récupération, ...

Connaître et mobiliser les acteurs de mon territoire

Une des caractéristiques des politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) est qu'elles sont co-construites avec les acteurs (voir fiche n°3). La connaissance des acteurs du territoire est un préalable important à l'action.

Toutefois, la diversité des acteurs peut rendre leur identification difficile. Comment connaître et mobiliser les acteurs de mon territoire pour les associer à l'élaboration et au suivi des actions de la collectivité ?

Plusieurs leviers d'actions possibles :



S'appuyer sur les réseaux pour repérer les acteurs de mon territoire

- Les **Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire** (CRESS), portent et animent un Observatoire de l'ESS et ont en général un réseau d'animateur territoriaux qui peut aider à l'identification d'acteurs ou de dynamiques d'acteurs.
- Le **Mouvement Associatif**, qui représente les associations et regroupe plus de 700 fédérations ou unions associatives.
- Les **réseaux locaux d'acteurs** : de l'ESS, de l'environnement, du commerce équitable, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique (tels que les délégations régionales du COORACE), les Centres sociaux, les Maisons des Associations, ...



Plusieurs villes ont mis en place en début de mandat des diagnostics partagés avec les acteurs de l'ESS, sous forme d'ateliers territoriaux ou thématiques, qui ont nourri leur plan de développement de l'ESS.



Impulser un diagnostic territorial partagé

Il s'agit d'identifier les acteurs de l'ESS, leurs projets et leurs expertises, de créer du lien avec ceux de l'économie classique, mais aussi d'établir collectivement les forces, faiblesses, et besoins du territoire et d'imaginer les moyens d'y répondre. Les CRESS peuvent réaliser des **diagnostics partagés de l'ESS**. Voir par exemple celui mené sur le Parc Naturel Régional du Médoc : les diagnostics territoriaux.

Une **cartographie interactive** peut être un support d'animation et de visualisation de ce travail de diagnostic. Par exemple, à Brest, le pôle de développement de l'ESS du Pays de Brest a élaboré un diagnostic de l'ESS à l'occasion de la fusion de deux communautés de communes.



Organiser des événements de sensibilisation

Forums, rencontres, petits déjeuners de l'ESS..., autant d'événements possibles à organiser avec les acteurs locaux de l'ESS afin d'initier des coopérations et de les faire connaître auprès d'un public plus large. Il peut s'agir de contribuer à l'organisation d'événements dédiés à l'ESS, notamment dans le cadre du Mois de l'ESS (chaque mois de novembre), mais aussi de favoriser la participation d'acteurs de l'ESS à des événements plus larges (forums de l'emploi, salons de la création d'entreprise,...).



Co-élaborer une **Charte des engagements réciproques**

Déclinaison locale de [la Charte](#) des engagements réciproques cosignée par l'Etat, le Mouvement Associatif et les réseaux de collectivités dont le RTES en février 2014. Cette Charte permet de définir les grandes lignes des engagements réciproques de la Ville et des associations. Un suivi et une évaluation partagés sont à prévoir.



Lancer des **appels à projets, appels à initiatives, appels à manifestations d'intérêts**

Occasions de repérer les acteurs et porteurs de projets et d'innovations de son territoire sur une thématique, ces appels à projets, s'ils sont suffisamment **ouverts** pour respecter l'initiative des acteurs et ne pas freiner leurs innovations, sont généralement le point de départ de partenariats sur la durée. Ils peuvent également être conçus de façon à favoriser les coopérations entre structures.

Par exemple, **Plaine Commune** organise chaque année un appel à projets ESS, doté en 2022 de 175 000 € à destination de toutes les structures de l'ESS. Il distingue trois catégories de projets : le démarrage de nouvelles activités, la consolidation ou développement, et les projets de coopération ou mutualisation entre plusieurs structures. Cet appel à projet est aussi un précieux outil de veille des projets d'ESS du territoire, qui se font ainsi connaître des membres du jury de l'AAP (élus des communes, financeurs et DLA).



Mettre en place une **instance permanente de co-construction**

Conseil de l'ESS, commission extra-municipale, comité des acteurs de l'ESS..., autant d'instances de dialogue et de co-construction de l'action publique en matière d'ESS qui peuvent intervenir à différentes étapes, de l'élaboration au suivi des politiques.



Communiquer et informer sur les acteurs de l'ESS et les actions mises en œuvre

Dans le **journal/magazine municipal** et sur le **site internet** et réseaux sociaux de la collectivité, afin de faire connaître les acteurs locaux et valoriser les politiques.



La Charte de la vie associative de Saintes (17)

Cette [Charte](#) des engagements réciproques de la Ville et des associations saintaises a donné lieu à un guide pratique exposant clairement les procédures mises en œuvre par la Ville pour aider et soutenir les activités associatives.



Le Conseil de l'ESS de Strasbourg(67)

Ce Conseil créé en 2010 réunit les acteurs de l'ESS et les collectivités de l'Eurométropole de Strasbourg afin de coconstruire la politique de l'ESS du territoire. Coprésidé par les collectivités et la CRESS, il émet des recommandations et propositions au Conseil délibératif de l'Eurométropole. Ce Conseil permet également de créer de la transversalité et d'améliorer la visibilité des projets ESS du territoire, grâce à une culture commune, une posture de bienveillance, une gestion démocratique et un engagement marqué des acteurs publics.



Un dossier sur l'ESS dans le magazine municipal de Lorient (56)

Dans son numéro de décembre 2018-janvier 2019, *Lorient mag* présente plusieurs initiatives locales de l'ESS et une interview des élu.e.s en charge de l'ESS.

Ressources pour aller plus loin :

- [Lettre papier n°19](#) du RTES sur les diagnostics partagés
- Le [guide permanent du développeur économique](#), Territorial Éditions, octobre 2019
- Le guide [La co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques](#), Laurent Fraise, novembre 2018
- Les engagements #2, #5, #9, #11 du plaidoyer [«La vie associative, une richesse locale»](#) du Mouvement associatif pour les élections municipales
- Pacte pour la transition : [principe B «Co-construction des politiques locales»](#) et [mesure #30 «Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste»](#)

Économie sociale et solidaire & revitalisation des centres-villes

Vacance commerciale préoccupante, concurrence du e-commerce et des zones commerciales en périphérie, mais aussi paupérisation, déclin démographique et dégradation du parc de logements anciens..., le constat d'une dévitalisation des cœurs de villes intermédiaires et des centres-bourgs en territoires ruraux est aujourd'hui largement partagé, même s'il recouvre des réalités multiples.

En France, le chiffre d'affaires du commerce se réalise aujourd'hui à 62% en périphérie, 25% en centre-ville et 13% dans les quartiers péri-centraux.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont des partenaires particulièrement importants pour permettre la redynamisation durable des centres-villes et peuvent contribuer à la réussite de programmes tels qu' «Action Cœur de ville» ou encore «Petites Villes de Demain».

En Allemagne, où la réglementation est protectrice des petits commerces, les proportions respectives sont de 33% chacune.

Source : Étude «Villes petites et moyennes, évolutions et stratégies d'action» Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts - 2019

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Favoriser la **coopération** et la **mutualisation** entre acteurs du territoire

Les stratégies de revitalisation des centres-villes reposent sur le développement de coopérations entre les acteurs du territoire (commerçants, chambres consulaires, collectivités, acteurs culturels, acteurs de l'ESS, citoyen.ne.s...) dans le cadre d'une **gouvernance locale partagée**.



Le pôle ESS Anima de Calais (62)

Afin de favoriser le niveau de fréquentation du centre-ville de Calais, le pôle de structures ESS Anima a été missionné par la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et la Ville de Calais pour développer une offre de services et d'animations variée. Ce pôle inauguré en 2017 regroupe un espace de coworking, des locaux d'associations, des ateliers d'artisans et une ferme urbaine. Ces différentes structures développent de nombreuses animations et apportent notamment un soutien en communication aux commerçants du centre-ville. Le pôle gère aussi une boutique mutualisée d'ESS et a impulsé une plateforme de commande en ligne monshoppingcestcalais.fr proposant la livraison en vélo-cargo sur un rayon de 3km autour du centre-ville.



Les SCIC de développement économique local

Depuis février 2019, Commerçants de France (CDF) et la Confédération Générale des Sociétés coopératives de production (CG Scop) se sont alliés afin d'accompagner les collectivités dans la création de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) de développement économique local. Particulièrement appropriées pour gérer la gouvernance partagée, la SCIC peut rassembler acteurs privés, publics, salarié.e.s et citoyen.ne.s autour d'un projet économique commun et faire émerger un nouveau modèle coopératif du développement local.



Faire appel aux acteurs de l'ESS pour valoriser les atouts des centres-villes

Les acteurs de l'ESS développent des initiatives, notamment autour d'**espaces multifonctionnels** ou d'**animations culturelles**, qui **associent les habitant.e.s** et favorise l'inscription dans le territoire.

Ces initiatives viennent **renforcer la fonction socialisante** des centres-villes, primordiale pour en assurer l'avenir et éviter qu'ils ne se limitent à leur seule fonction commerciale, au risque de voir migrer les boutiques en zones commerciales périphériques.

Ces initiatives permettent également de préserver et **valoriser le patrimoine** existant au service des habitant.e.s, et de maintenir ou créer des activités et des emplois dans des zones marquées par un manque d'intérêt des investisseurs privés classiques



S'associer aux acteurs de l'ESS pour des opérations foncières

Le coût élevé du foncier constitue souvent un frein à l'installation d'activités commerciales. Les collectivités peuvent agir directement (rachat, droit de préemption...) et/ou en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS, qui proposent des **outils financiers** pour aider des porteurs de projets à résoudre des problématiques liées à la maîtrise foncière (achat d'un local, programme de travaux, maîtrise du loyer). C'est notamment le cas de la foncière solidaire **Villages Vivants** qui peut accompagner les collectivités et les porteurs de projets ou directement acheter, rénover et louer des locaux vides avec un loyer progressif.



Renforcer la mixité fonctionnelle des centres-villes par les nouvelles formes d'habitat

La **restauration de logements anciens dégradés** permet de renforcer la mixité fonctionnelle des centres-villes. Les collectivités territoriales peuvent là aussi s'appuyer sur l'expertise d'acteurs de l'ESS, tels que l'association **Habitats des Possibles**. Cette association accompagne les communes ou les groupes d'habitant.e.s désirant monter des projets d'habitat partagé à destination de personnes âgées en milieu rural. Ces habitats partagés participent aux démarches de revitalisation et favorisent l'implication bénévole des habitant.e.s dans des activités utiles au territoire.



Le boutique éphémère ACEASCO de Loudun (86)

La Ville de Loudun développe une opération «Ma boutique éphémère». Elle mobilise des propriétaires de locaux vacants en centre ville puis se porte locataire. Elle prend ensuite en charge la moitié du loyer et sous-loue le local à des porteurs de projets. Dans ce cadre, des artisans et commerçants membres de la coopérative d'activités et d'emplois (CAE) ACEASCO ont créé une enseigne commune «Créateurs & Co». Cette boutique éphémère leur a permis de tester sur six mois la commercialisation de leurs produits et d'assurer un linéaire commercial sans discontinuité en centre-ville.



Rues du Développement Durable à Saint-Etienne (42)

L'association Rues du Développement Durable a été fondée en 2009 afin de favoriser l'implantation, dans un quartier du centre ville de Saint-Etienne, d'activités s'inscrivant dans une démarche de développement durable. L'association gère et occupe un local partagé et se porte acquéreur de locaux vacants dans le quartier Crêt de Roc par une société d'investissement solidaire ou par le portage locatif.

Ressources pour aller plus loin :

- Lettre papier n°33 du RTES [L'ESS, une réponse pour revitaliser les centres-villes](#), et son [dossier complémentaire en ligne](#), novembre 2019
- Conférence en ligne [L'ESS, un atout pour la revitalisation des commerces de territoires ruraux](#) du 8 octobre 2019
- [Fiche communication](#) et [fiche technique](#) du Département d'Ille-et-Vilaine sur la revitalisation commerciale en milieu rural, 2018
- Mesure #9 [«Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire»](#) du Pacte pour la transition

Économie sociale et solidaire & politique de la ville

Facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et d'implication citoyenne, l'économie sociale et solidaire (ESS) apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des territoires.

S'appuyer sur l'ESS dans les contrats de ville est un bon moyen de répondre aux enjeux économiques, sociaux et démocratiques des quartiers.

L'ESS, une économie présente dans les quartiers politique de la ville

Plus de 10 000 établissements employeurs pour plus de 100 000 emplois sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au 1er janvier 2018.

Avec un **poids prépondérant des associations** mais une tendance au **développement de coopératives**, l'ESS y est surtout présente dans les domaines de l'**action sociale** et le secteur des **sports et loisirs**.

L'ESS contribue aux objectifs de la politique de la ville

En initiant des **actions territorialisées** qui s'appuient sur le **pouvoir d'agir des habitant.e.s** et participent de la cohésion sociale, l'ESS, contribue directement à certains objectifs de la politique de la ville, tels que :

- garantir aux habitant.e.s **l'égalité réelle** d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics ;
- agir pour le **développement économique**, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi ;
- favoriser la **mixité** fonctionnelle, urbaine et sociale des quartiers ;
- promouvoir le **développement équilibré** des territoires et la ville durable.

« Pour les acteurs de la politique de la ville, l'ESS constitue tout à la fois une réponse aux besoins essentiels des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et un outil de développement local à même d'améliorer l'attractivité des quartiers »



François-Antoine Mariani,
Directeur général délégué,
ANCT

Des réponses concrètes aux besoins des territoires en contrat de ville

Des réponses socialement innovantes pour et avec les habitant.e.s des quartiers

Nombre d'initiatives ESS sont des vecteurs d'innovation sociale, notamment car elles associent largement les habitant.e.s à toutes les phases d'élaboration des projets, dans une logique de co-construction.

L'insertion socioprofessionnelle et l'accès à l'emploi

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE), ayant pour objectif d'insérer les personnes éloignées de l'emploi, est fortement présente dans les quartiers prioritaires. Au delà, des initiatives ESS favorisent l'accès à l'emploi par l'accès à la qualification à des métiers porteurs d'avenir tels que le numérique ou par l'accès à la mobilité, autre levier.

Les Régies de quartier

Acteur historique de l'ESS dans les quartiers, les Régies contribuent à répondre aux besoins de leur territoire. Elles articulent trois dimensions :

- sociale, avec la création de lien social et la création d'emplois pour les habitant.e.s du quartier,
- économique, avec le développement d'activités dans le domaine notamment de la gestion urbaine de proximité,
- politique, en contribuant à une citoyenneté active. Leur activité économique repose principalement sur des marchés publics contractualisés, dont la moitié de marchés adaptés.

www.lemouvementdesregies.org



Le soutien à la création d'activités dans un cadre **collectif**

Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE), Coopératives de Services Éphémères ou encore Coopératives Jeunesse Services peuvent apporter un cadre sécurisant pour entreprendre, expérimenter une activité ou encore formaliser des activités informelles.

L'ESS, un levier pour favoriser la mixité sociale et le **changement d'image** des quartiers

En travaillant sur la dynamisation des quartiers et sur leur désenclavement, les initiatives d'ESS contribuent à améliorer l'image des quartiers.

Tel est le cas de l'habitat participatif qui contribue à réinventer les méthodes des bailleurs sociaux et promoteurs et replace au centre les besoins des futurs occupants.



La coopérative de territoire *Le Bon Maurepas à Rennes (35)*

Les coopératives de territoire sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat collectif dans une perspective d'émancipation. L'une des premières coopératives de territoire est la coopérative éphémère Le Bon Maurepas à Rennes. Elle a expérimenté sur 6 mois la création, la gestion et le fonctionnement collectif d'une entreprise de restauration traiteur. Issu de cette expérimentation, un restaurant traiteur ouvrira prochainement ses portes dans le quartier populaire de Maurepas.

Plusieurs **leviers d'actions** possibles pour favoriser la place de l'ESS dans les quartiers politique de la ville :



Renforcer l'acculturation réciproque entre la politique de la ville, l'ESS et le développement économique par des **formations croisées**



Favoriser l'emploi des habitant.e.s des quartiers prioritaires par la **commande publique responsable**



Inscrire l'ESS dans les **contrats de ville** : mobiliser les acteurs de l'ESS dans les instances de concertation et pour le relai des appels à projets



Reconnaître **l'innovation** comme moteur de développement dans les quartiers politique de la ville et favoriser son accompagnement



S'appuyer sur les envies, les compétences et savoir-faire des **habitant.e.s** et sur les **conseils citoyens**



Faire confiance, inscrire les relations dans un temps long : privilégier par exemple les **conventions pluriannuelles d'objectifs**



S'appuyer sur les **bailleurs sociaux** pour l'implantation et la consolidation des projets



Soutenir la création de **lieux partagés**, de lieux d'accueil et d'espaces ressources à destination des habitant.e.s, des porteurs de projet et plus largement des acteurs du territoire



Repérer les initiatives et accompagner le passage de **l'économie informelle** à l'ESS



Ressources pour aller plus loin :

- RepèrESS [«Politique de la ville & ESS»](#), RTES, février 2020 et [RepèrESS](#) de septembre 2016
- Retour sur [le séminaire «Politique de la ville & ESS»](#) du 10 septembre 2019
- L'étude [Les entreprises de l'ESS dans les quartiers politique de la ville](#) du CNCRESS/CGET 2018
- Plateforme [La Grande Equipe](#) par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- L'étude [«L'ESS : une chance pour les territoires fragiles»](#), mars 2021 par l'ANCT



Commande publique **responsable**

La commande publique est un outil de politique économique des collectivités. Qu'il s'agisse de marchés de travaux, de gestion des déchets, de prestation intellectuelle ou d'équipement,

les collectivités disposent de nombreux **leviers** pour une commande publique responsable qui participe du développement des structures de l'ESS de leur territoire :



Connaître les **acteurs ESS** du territoire et systématiser le **sourçage**

- Connaître les acteurs du territoire et leur capacité de réponse aux besoins de la collectivité, organiser des **rencontres entre acheteurs et acteurs ESS** (ESAT, Structures d'insertion par l'activité économique, entreprises agréées ESUS, associations,...).
- **Consulter les acteurs en amont** de la passation d'un marché public.
- S'appuyer sur les **réseaux d'acteurs** pour soutenir les structures ESS dans leur capacité de réponses aux marchés (diffusion de l'information, animation de plateformes d'achats, organisation de salons professionnels, organisation de formations, accompagnement de structures dans leurs réponses aux marchés,...).

Les **CRESS** ou d'autres réseaux territoriaux d'acteurs sont des partenaires importants pour le repérage des acteurs de l'ESS et leur accompagnement.

- Tenue d'une liste des entreprises de l'ESS par les CRESS,
- Organisation de rendez-vous d'affaires entre les structures de l'ESS et les services acheteurs,
- Possibilité d'accompagnements personnalisés afin de promouvoir les offres de produits et services des acteurs de l'ESS auprès des acheteurs et entreprises exposantes lors d'un salon professionnel.



Utiliser les leviers du **code de la commande publique** pour cibler les structures de l'ESS

- **Réserver des lots ou marchés** aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés ou aux entreprises de l'ESS ;
- Intégrer des **clauses sociales et/ou environnementales** dans les conditions d'exécution et les critères d'attribution des marchés ;
- Exiger des **labels**, par exemple le label «commerce équitable» ;
- Penser aux **marchés négociés** sans mise en concurrence préalable pour les achats d'une valeur estimée inférieure à 40 000€ HT qui permettent aux collectivités de travailler au plus près des territoires ;
- **Allotir les marchés** pour favoriser la réponse de structures de l'ESS ;
- Favoriser les **réponses collectives** au travers par exemple de groupements temporaires d'entreprises (en lien avec les réseaux d'acteurs).



Alimentation biologique et équitable dans les cantines (voir fiche n°8), énergie 100 % renouvelable et locale pour les bâtiments publics, traiteurs et réceptions, entretien des espaces verts,... autant de types de marchés auxquels peuvent répondre les structures de l'ESS.

La commune de Bain-de-Bretagne (35) fait ainsi appel à **Labodis**, entreprise solidaire de café équitable torréfié par un ESAT, pour la fourniture en café de la commune.



Elaborer une stratégie de développement des **achats responsables**

Ou un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - **SPASER**, en lien avec les différents services de la collectivité et les acteurs économiques, notamment ceux de l'ESS.



S'organiser au sein de la collectivité

- Désigner un ou une **référente économie sociale et solidaire** au sein de la direction Achats de la collectivité ;
- **Former et sensibiliser** des agent.e.s de la collectivité à la commande publique responsable et aux spécificités de l'ESS et des structures d'insertion par l'activité économique ;
- **Informé de façon détaillée** les structures de l'ESS en cas de rejet ;
- Mettre en place et suivre l'**évaluation de l'évolution des pratiques d'achat** ;
- S'appuyer et participer aux réseaux régionaux d'acheteurs publics et à la plateforme nationale de communauté des achats durables [Rapidd](#).



Faire appel aux **facilitateurs** pour développer les clauses sociales

Aider au bon calibrage de la clause d'insertion, repérer et proposer des personnes en parcours d'insertion, suivre la bonne exécution de la clause et évaluer son impact, les facilitateurs sont de véritables ressources pour l'élaboration et la bonne exécution d'une clause sociale.

Alliance Ville Emploi fédère une grande partie des structures employeuses de facilitateurs (Maisons de l'emploi, quelques collectivités...). Certaines collectivités jouent le rôle de facilitateurs pour l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs de leur territoire, comme par exemple Grenoble Alpes Métropole.



Développer les **achats innovants**

Le **partenariat d'innovation** et l'**expérimentation portant sur les achats innovants** (marchés négociés jusqu'à 100 000 €) permettent de faciliter la passation de marchés publics à visée innovante. Ils sont de véritables outils pour développer l'innovation sociale et l'ESS sur les territoires et pour engager les services publics vers une amélioration continue.



Les SPASER

Le SPASER est obligatoire pour toutes les collectivités ayant un volume d'achats publics annuels supérieur à 50 millions d'euros (depuis le 1er janvier 2023), mais sa mise en place peut être intéressante pour toutes les collectivités. Une stratégie d'achats responsables est un outil intéressant pour se donner des objectifs en matière de commande publique responsable, pour évaluer et faire évoluer ses pratiques d'achats et pour la mise en place de dynamiques transversales et co-construites avec les acteurs.



Le partenariat d'innovation Ville de Lille / Gecco

Gecco est une entreprise solidaire qui conçoit des solutions pour valoriser les déchets de la restauration en circuit court. Un partenariat d'innovation a été mis en place avec la Ville de Lille pour l'alimentation de véhicules publics en biodiesel issus d'huiles de friture usagées. Structuré en 3 phases (1 phase test et 2 phases d'élargissement), ce partenariat d'innovation a permis de valider le carburant, de valider la capacité de Gecco à fournir le carburant de manière régulière et qualitative et a permis d'obtenir les autorisations pour le commercialiser.

Ressources pour aller plus loin :

- Points de RepèreSS du RTES n°5 [Marchés publics & ESS](#), actualisé en juillet 2022 et n°9 [Les SPASER](#), actualisé en septembre 2021
- Conférences en ligne du RTES : [innovation dans la commande publique](#) (novembre 2020), [SPASER](#) (novembre 2019) et [marchés réservés](#) (juin 2018)
- Guide [Marchés publics inférieurs à 40 000 € H.T. Moins de formalités, plus d'opportunités !](#) du Médiateur des entreprises, février 2020
- Illustrations [Vers une commande publique responsable](#), APES, 2020
- La [mesure #1](#) du Pacte pour la transition



Économie sociale et solidaire & alimentation durable et accessible à tous.tes

Changement climatique, effondrement de la biodiversité, crises à répétition du monde agricole, précarité alimentaire..., de nombreux facteurs poussent à transformer notre modèle alimentaire, en repensant les modes de production et de consommation vers davantage de soutenabilité et d'ancrage territorial.

Les collectivités territoriales, en partenariat avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), ont un rôle majeur à jouer dans cette transition alimentaire, et pour permettre l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Renforcer l'approvisionnement en produits bios et locaux dans la **restauration collective**

L'approvisionnement peut provenir pour tout ou partie de **régies municipales** agricoles, de **structures à vocation d'insertion économique**, ou d'autres producteurs. Pour des commandes d'une même famille de produits sur une année d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'achat de gré à gré est possible.

Au-delà de ce seuil, une formulation adéquate du cahier des charges des **marchés publics** (voir fiche ^{n°7}) peut encourager et faciliter la réponse de petits producteurs locaux et bios (publicité, allotissement, actions de sensibilisation, pluralité des critères de choix autres que le prix : qualité, saisonnalité des produits, délais de livraison assurant la fraîcheur des produits, ...).

Afin de maîtriser les coûts, d'autres actions sont possibles : **lutter contre le gaspillage alimentaire** en travaillant avec des associations locales ou des acteurs nationaux de l'ESS ; diminuer la part de viandes dans les commandes (**repas végétariens**) ; massifier les commandes par le regroupement de marchés avec d'autres collectivités auprès d'**intermédiaires locaux**.



100% bio et local dans la cantine de Langouët (35)

La Cantine de Langouët, commune membre de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, est revenue en régie municipale dès 2004. Elle s'approvisionne intégralement en produits bios et locaux auprès du GIE Manger bio 35 et de Biocoop Restauration. Pour maîtriser les coûts, plusieurs actions sont engagées, avec notamment : une cuisine sur place, en fonction des saisons et de la disponibilité locale des produits et une baisse des protéines animales (remplacées par des protéines végétales).



Soutenir la **structuration** de filières avec les acteurs de l'ESS

La collectivité peut favoriser la structuration de la filière, du producteur au consommateur, en passant par la transformation et la distribution.

Elle peut favoriser la coopération, faire connaître les initiatives auprès de la population, mettre à disposition des locaux, ou soutenir financièrement des **équipements collectifs** : ateliers de transformation, magasins de producteurs, abattoirs...

La forme de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - **SCIC** est particulièrement adaptée pour ces projets (plateformes régionales ou locales d'approvisionnement telles que la **SCIC Coop Bio Ile-de-France**, abattoirs de proximité réunissant éleveurs, bouchers, consommateurs et collectivités, ...).



Diversifier ses approvisionnements

Lys-lez-Lannoy (59), commune du territoire de la Métropole Européenne de Lille, s'approvisionne par exemple en direct pour les produits laitiers bio ; en circuit de proximité pour les fruits et légumes ; en circuit de proximité sur le pain bio (pain fabriqué à proximité avec une farine moulée dans le Pévélais à partir de blés bio de la région collectés par une coopérative).



Développer un projet alimentaire territorial **solidaire**

- Préserver et mobiliser le **foncier agricole** : mise à disposition de terres pour des projets de ferme urbaine, de jardins partagés..., et développement de collaborations avec la foncière solidaire **Terre de Liens**. Les communes peuvent aussi actionner d'autres leviers juridiques (droit de préemption, mise en valeur de terres incultes, préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme...) ou participer aux SAFER.
- Soutenir **l'installation**, au travers par exemple du soutien aux coopératives d'installation en agriculture paysanne, aux espaces test agricoles..., et développer la conditionnalité des aides au respect du projet du territoire.
- Intégrer les acteurs de l'ESS (épiceries solidaires, foyers ruraux, EHPAD, ESAT, structures d'insertion par l'activité économique...) dans les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**, qui permettent de travailler les enjeux d'accessibilité des produits de qualité ou la juste rémunération des producteurs. Créés en 2016, ces PAT font l'objet d'appels à projets réguliers.



Soutenir les initiatives solidaires visant à **sensibiliser et favoriser l'accès de tous** à une alimentation de qualité et soutenable

- Soutenir les **projets de sensibilisation** portés par des acteurs de l'ESS : ateliers de cuisine, entretien de jardins partagés, fermes pédagogiques,...
- Favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation locale et soutenable associant les habitant.e.s, en accompagnant les acteurs de l'ESS : **épiceries solidaires, réseau Cocagne** et ses paniers solidaires, **supermarchés coopératifs** et participatifs, tel celui de Lille implanté dans un quartier populaire, ou encore les **groupements d'achats** ou coopératives alimentaires.
- Accompagner la création de **lieux partagés** favorisant les actions de sensibilisation et la mixité sociale autour de l'alimentation, et intégrer les acteurs de l'ESS dès la conception du projet.
- Favoriser les démarches de coopération entre acteurs : la Métropole de Lyon soutient par exemple la structuration des acteurs de l'ESS au sein de la filière alimentation durable visant à intensifier les mutualisations entre structures alimentaires de l'ESS travaillant autour de l'alimentation (par exemple **le Grap**).



L'écopôle alimentaire du pays d'Audruicq

Cet écopôle soutenu par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (62) vise à structurer un système alimentaire local sur ce territoire. La collectivité a saisi en 2010 l'opportunité d'acquies un espace agricole vacant et son bâti, afin d'y installer un «Centre de ressource et d'appui à la structuration d'un système alimentaire local». Sont aujourd'hui présentes sur ce site de 15 hectares :

- une plateforme de production/diffusion de produits locaux bio et solidaires «Terre d'Opale», qui gère également une légumerie/conserverie pour la transformation de fruits et légumes et une salle pour le service de portage de repas à domicile assuré par le CIAS de la région d'Audruicq
- une association d'insertion «Les Anges Gardins»
- un espace de formation et de partage du savoir culinaire et vivrier «l'Ambassade du bien vivre alimentaire»
- une «Table de Cocagne», première table d'hôtes en France du réseau des Jardins de Cocagne.



Les associations Vers Un Réseau d'Achat en Commun - VRAC

Les associations VRAC développent des groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de plusieurs métropoles françaises. Elles permettent aux habitant.e.s d'accéder à des produits de qualité (bio et/ou locaux) à des prix raisonnables, grâce au groupement de commandes, à la réduction des coûts intermédiaires (circuits courts) et superflus (limitation des emballages).

Ressources pour aller plus loin :

- Lettres papiers du RTE n°27 [Circuits alimentaires de proximité](#) et n°30 [Alimentation durable accessible](#) et leurs dossiers complémentaires en ligne
- [Ressources du projet Catalyseur](#), pour de nouveaux modèles de circuits courts solidaires animé par la FNCUMA, 2022
- [PARCEL](#) : outil web Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale et le guide [Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales](#), Terre de Liens, janvier 2019
- Dossier spécial municipales n°4 [Agriculture et restauration collective](#), BRUDED, janvier 2020
- [Recueil d'initiatives La transition en actions](#), Fondation Carasso, janvier 2019
- [Cantines bios : le guide pratique des élus](#), Un Plus Bio, septembre 2019
- [Qui veille au grain ?](#), Les Greniers d'Abondance, février 2020
- Parcours Alimentation durable du [MOOC Mon village, ma ville en transitions](#), Cerdd, de novembre 2019 à mars 2020
- Mesures #5, #6 et #7 du [Pacte pour la transition](#)



Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif

Caractéristiques des SCIC :



Forme de société récente (février 2002), la SCIC se caractérise par :

- Une vocation de **production économique d'intérêt collectif et d'utilité sociale**
- Le **multisociétariat** : la SCIC permet d'associer autour d'un même projet économique des acteurs multiples dans différents collèges. On y trouve obligatoirement les salarié.e.s ou producteurs, et les bénéficiaires (client.e.s, fournisseurs, habitant.e.s...), mais aussi des personnes physiques ou morales (partenaires, bénévoles,...) et les collectivités publiques.
- Son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe **1 associé = 1 voix**, avec la possibilité de pondération des voix par la constitution de **collèges**.

- Une présence dans **tous les secteurs d'activités**, notamment les filières de la transition écologique (bois énergie, alimentation bio, énergie renouvelable, mobilité durable (voir fiche [n°10](#))).
- L'obligation de verser au moins 57,5% de ses excédents annuels à une **réserve "impartageable"**, qui ne sera jamais distribuée à des intérêts privés, mais réinvestie dans l'activité.

La loi sur l'ESS de 2014 permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir **jusqu'à 50% du capital** d'une SCIC (contre 20% auparavant).

Chiffres clés (2021)

1211 SCIC recensées en France, ce qui représente environ 13 190 emplois

près de 47% des SCIC ont au moins une collectivité à leur capital (dont 7/10 sont des communes)



Pourquoi soutenir une SCIC ?

- Pour soutenir des projets associant **efficacité économique et objectif social**
- Pour la **vocation d'intérêt collectif** que porte une SCIC, à même d'organiser, entre acteurs de tous horizons, la production de biens ou services qui **répondent aux besoins du territoire** et des habitant.e.s
- Pour devenir **partie prenante** d'une **gouvernance collective** et pas seulement financeur, par une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective...

Plusieurs leviers possibles pour favoriser l'émergence et le développement de SCIC :



Définir une **politique de soutien** au développement des SCIC

Les collectivités peuvent définir un **cadre d'appui au développement des SCIC** sur leur territoire, comme l'a fait Rennes Métropole en juin 2016 dans le cadre d'une délibération détaillant sa politique de soutien. Elles peuvent aussi développer des **appels à projets ou manifestation d'intérêt spécifiques** pour favoriser le développement de SCIC, tel que l'appel à projets de soutien à la création de SCIC de Clermont Auvergne Métropole.



Clermont Auvergne Métropole

a détecté plusieurs projets de SCIC suite au lancement d'un appel à projets. Elle accompagne aujourd'hui plusieurs SCIC en participant à leur capital et donc à leur gouvernance, comme par exemple **SoTicket** (billetterie solidaire), coopérative au service du développement de projets artistiques et des publics.



Impulser ou être à l'initiative de la **création** de SCIC

Les collectivités peuvent être à l'initiative de la création d'une SCIC, au même titre qu'une SPL ou SEM, pour la **mise en œuvre d'un service public local**, tout en associant différentes parties prenantes (acteurs privés, usagers, citoyen.ne.s, autres collectivités...).

Elles peuvent également solliciter des partenaires pour impulser la création de SCIC, notamment les URSCOP ou la CGSCOP. Par exemple, la CGSCOP et les Commerçants de France accompagnent la création de SCIC de développement économique local (voir fiche ^{n°5}).



La Métropole de Lyon au capital de la SCIC Iloé (69)

La Métropole de Lyon est entrée au capital de cette SCIC à hauteur de 100 000 € soit 48 % du capital. Ce centre de traitement de déchets collecte, trie et valorise plusieurs tonnes d'encombrants pour favoriser leur réemploi.



Construire un **écosystème favorable** à l'émergence de SCIC

Les collectivités peuvent sensibiliser les acteurs du territoire en organisant des rencontres, des formations, soutenir les réseaux et incubateurs qui accompagnent et participent à la structuration des coopérations économiques.



La SCIC Savécom (55): réunir les acteurs de la rénovation thermique

La Société pour l'avenir énergétique de Commercy réunit l'ensemble des acteurs qui oeuvrent à la rénovation thermique des bâtiments : artisans, conseils, pouvoirs publics,... Au démarrage, la Communauté de communes a soutenu le projet par un travail d'ingénierie important, notamment sur les questions réglementaires et économiques. Deux communes et trois EPCI sont aujourd'hui au capital de la SCIC Savecom.



Soutenir la structuration de **filières économiques** par le déploiement de SCIC

La SCIC est une forme entrepreneuriale particulièrement adaptée à la structuration des filières ainsi qu'aux mutations de certains modes de production, en associant les différents acteurs d'une filière, par exemple les producteurs, transformateurs, professionnels de la restauration collective ou encore consommateurs dans le cadre de la structuration d'une filière bio territoriale (voir fiche ^{n°8}).



Une délégation de service public pour la SCIC ôkhra (84)

La SCIC ôkhra, conservatoire des ocres et de la couleur, est une entreprise à vocation culturelle à Roussillon. Après appel d'offre, la commune a mis en place avec la SCIC une Délégation de Service Public (DSP) touristique et culturelle d'une durée de 20 ans, pour la gestion de l'usine Mathieu.



Faire appel aux **services** des SCIC de son territoire

Qu'elles soient ou non au capital des SCIC, les collectivités peuvent faire appel aux services économiques proposés par les SCIC, par exemple dans le cadre de **marchés publics**.

Ressources pour aller plus loin :

- Points de RepèreSS du RTES n°3 [SCIC & collectivités](#), actualisé en avril 2022
- Le RTES propose un [appui-conseil](#) auprès de ses adhérents, notamment sur les SCIC.
- Visioconférence [«Rapport sur les SCIC et suites possibles»](#) par le RTES, septembre 2021
- Rapport [«Les sociétés coopératives d'intérêt collectif \(SCIC\) et les coopératives d'activité et d'emploi \(CAE\)»](#), mai 2021
- Le site internet ressource de la [CG SCOP](#) sur les SCIC et [les coordonnées des Unions régionales des SCOP](#)
- L'enquête [SCIC & collectivités : les chiffres clés](#), CGSCOP, 2016
- Le guide pratique [Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC](#), Ministère des Sports, 2019
- [Délibération](#) de Rennes Métropole définissant sa politique de soutien aux SCIC, juin 2016.

Économie sociale et solidaire & accès à une mobilité durable

Premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre en France avec 29% des émissions en 2017 (dont 50% rejetées par les voitures individuelles), la mobilité constitue un enjeu écologique et de santé publique majeur.

C'est aussi un enjeu primordial en terme d'inclusion sociale et territoriale, puisque 7 millions de Français.es rencontrent des

difficultés dans leurs déplacements quotidiens et que près d'1/4 des Français.es déclarent avoir déjà renoncé à un emploi ou à une formation faute de moyen pour se déplacer.

Les acteurs de l'ESS peuvent être des partenaires des collectivités locales pour penser et mettre en place une mobilité durable accessible à toutes et tous, en milieu rural comme urbain.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Contractualiser avec les plateformes de mobilité solidaire

Les collectivités peuvent faire appel aux plateformes de mobilité solidaire pour assurer l'accès des publics les plus fragiles à une mobilité durable adaptée à leurs besoins.

Les plateformes de mobilité solidaire proposent des suivis individuels ou collectifs, et complètent les dispositifs de mobilité existants par différents services, tels que des **auto-écoles sociales** comme celle développée par la plateforme **Être Mobile C'est Permis** implantée dans un quartier populaire de Toulouse (31).

Elles jouent aussi un rôle d'interface entre les publics, les structures d'accompagnement social et les acteurs de la mobilité sur un territoire.



Dromolib : développer l'écomobilité dans la Drôme (26)

Au delà de soutiens financiers, l'association Dromolib contractualise avec des collectivités locales dans le cadre de sa mission de promotion et de développement de l'écomobilité sur le territoire de la Drôme. Basée à Crest (26), elle développe des actions d'animation et de sensibilisation mais aussi des activités de conseils et des formations pour accompagner les associations, collectivités et entreprises à mettre en œuvre des projets de mobilité durable.



Encourager une mobilité inclusive grâce aux garages solidaires

Les garages solidaires assurent une activité de réparation et d'entretien de véhicules dans l'objectif de faciliter l'insertion socio-professionnelle de leurs publics cibles.

Il peut s'agir soit de clients bénéficiaires pour lesquels le manque de mobilité constitue un frein à l'accès ou au retour à l'emploi, soit de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), l'activité du garage servant alors de support d'insertion.



Le soutien d'Angers Loire Métropole à Solidarauto49

Solidarauto49 regroupe deux garages solidaires à Trélazé et à Angers, développant trois activités : vente, réparation et location de véhicules. La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont soutenu l'installation des garages (50% des travaux de mise en état du garage de Trélazé ; préemption des locaux et travaux de mise en état à Angers). La communauté urbaine soutient également le projet dans le cadre du dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS) et a fait le don de véhicules de bonne qualité issus de sa flotte interne.



Soutenir ou faire appel aux plateformes coopératives d'autopartage et de covoiturage

Afin de soutenir un usage plus raisonné de la voiture, permettant de regagner de l'espace en ville sur le stationnement, les collectivités peuvent encourager des services d'autopartage et de covoiturage portés par des acteurs de l'ESS.

Par exemple, le système d'autostop au quotidien développé par la **Rézo Pouce** (service de **Mobicoop** aujourd'hui) est né sous l'impulsion de collectivités du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne, tandis que les services locaux d'autopartage du réseau **Citiz** sont activement soutenus par les collectivités. Les collectivités peuvent faire la promotion ou faire appel aux événements qu'elles organisent, à des plateformes coopératives telles que la **SCIC Mobicoop**.



Développer les mobilités douces en partenariat avec les acteurs de l'ESS

Afin de développer l'usage du vélo en ville, les collectivités peuvent nouer des liens avec des acteurs de l'ESS autour de différentes activités : ateliers vélo d'insertion, ateliers participatifs de réparation de vélos, vélo-école, installation de stationnements vélo, co-construction de la politique cyclable,...

Les collectivités peuvent par exemple faire appel au **programme Alvéole+** porté par la **Fédération des usagers de bicyclettes (FUB)** pour cofinancer la création de places de stationnement vélo et l'accompagnement des usagers à l'écomobilité.

La loi 3Ds de février 2022 a sécurisé la participation des communes et de leur groupement à des SCIC de transport (par exemple **Railcoop** compte à son capital plusieurs communes, intercommunalités et métropoles).



Coconstruire une politique de mobilité durable avec les acteurs de l'ESS

Les collectivités peuvent co-construire leur politique de mobilité en associant les acteurs de l'ESS à l'élaboration et au suivi des planifications locales de la mobilité (plans de déplacement urbain (PDU), plans de circulation, plans de déplacement des établissements scolaires (PDES)) ou en incitant les entreprises à faire appel aux acteurs de l'ESS dans le cadre de leur plan de mobilité entreprise.



L'implication de la Métropole Européenne de Lille dans la SCIC Citiz Lille/Arras (59/62)

Cette SCIC membre du réseau national Citiz développe un service de location de voitures en libre-service pour tous déplacements de courte durée. Elle a été créée en 2007 à l'initiative de la Ville de Lille. La Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille (MEL) depuis 2011 sont sociétaires de la SCIC. La MEL soutient également le développement de l'autopartage dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, tandis que les salarié.e.s de la Ville de Lille et de la MEL sont incités à utiliser les services de Citiz pour leurs déplacements professionnels dans le cadre d'un plan de mobilité interne.



La SCIC BicyclAide à Gennevilliers (92)

Cette SCIC agit pour promouvoir l'usage du vélo par tous, en organisant à l'origine un atelier vélo d'insertion puis en développant des ateliers pédagogiques mobiles ainsi qu'une vélo école. Soutenue par plusieurs collectivités (département des Hauts-de-Seine, région Île-de-France), elle développe également de nombreux liens avec la Ville de Gennevilliers, qui a fait son entrée au capital en décembre 2019 : mise en relation avec les entreprises du territoire et co-construction de la politique cyclable, participation aux événements de sensibilisation organisés par la ville, et partenariat avec le bailleur social Gennevilliers Habitat. Ce partenariat a pour objet de faciliter l'usage du vélo par les locataires au travers d'animations d'ateliers d'auto-réparation de vélos en pied d'immeuble, l'installation d'arceaux extérieurs et de stationnements vélos dans les résidences.

Ressources pour aller plus loin :

- Retour sur la formation [Mobilité durable en milieu urbain et rural](#), mars 2022, [Favoriser la mobilité durable en milieu rural et urbain](#), octobre 2017 ; la conférence en ligne [Collectivités et garages solidaires](#), avril 2018 ; la conférence en ligne [Plateformes collaboratives solidaires](#), juillet 2020 du RTES
- [Chapitre 5 Mobilités durables](#) du MOOC « Mon village, ma ville en transitions » du Cerdd
- Mesures [#14](#) & [#15](#) du Pacte pour la transition



Modes de contractualisation entre collectivités et acteurs de l'ESS

Les relations contractuelles avec les acteurs de l'ESS entre acteurs de l'ESS et collectivités sont s'inscrivent à tous les échelons des collectivités et divers mais ne sont pas équivalents. Ils de l'Etat. Subventions, conventions pluriannuelles s'inscrivent dans un environnement juridique d'objectifs, appels à projets, recueils d'initiatives, complexe (relevant à la fois de la législation marchés publics, délégations de service public..., les française et du cadre européen) qu'il importe modes de partenariat et de contractualisation de connaître.

Subvention ou commande publique : un choix d'action publique

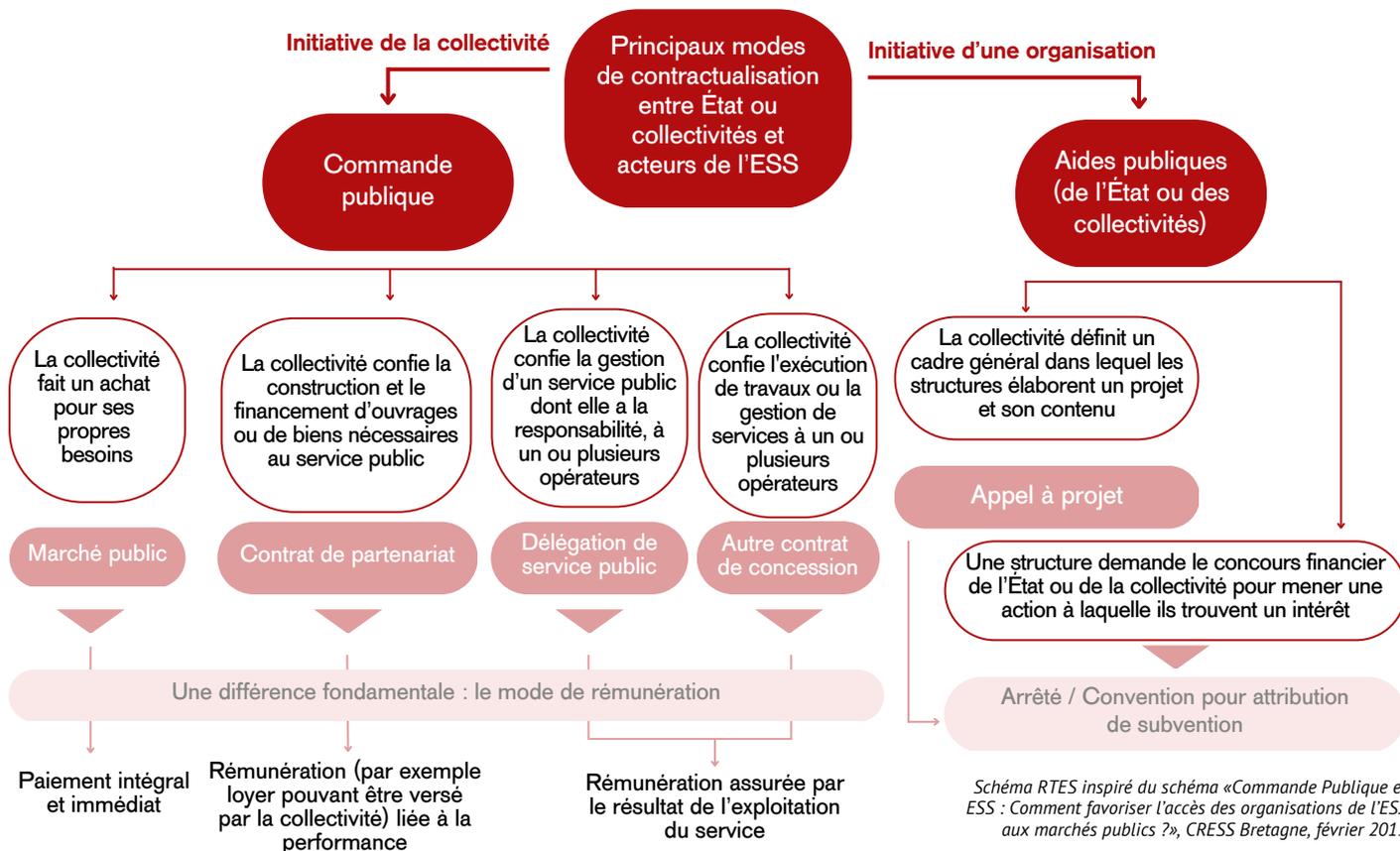


Schéma RTES inspiré du schéma «Commande Publique et ESS : Comment favoriser l'accès des organisations de l'ESS aux marchés publics ?», CRESS Bretagne, février 2013

Pour plus d'informations sur la commande publique responsable, retrouvez notre fiche **n°2**.

Quelques idées reçues sur la subvention :

La loi sur l'ESS, adoptée en juillet 2014, a permis l'inscription de la subvention au niveau législatif et ainsi de sécuriser ce mode de financement. Mais quelques idées reçues demeurent sur la subvention, qui peuvent conduire à généraliser abusivement le recours aux marchés publics.

La subvention ne serait pas contrôlable : FAUX. Il est possible de suspendre, à tout moment, le versement des fonds si l'association ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Les subventions sont source de davantage de contentieux que les marchés publics : FAUX. Moins d'une dizaine de contentieux sur les subventions ont été recensés contre plus de 6000 contentieux sur les marchés publics en 2004.

La subvention publique serait plus chère que le marché public : FAUX. La subvention comprend une part d'autofinancement (bénévolat, mécénat, etc.) et ne couvre ainsi qu'une partie du coût réel de l'activité, contrairement au marché public dont le prix est la contre-valeur économique du service rendu à la collectivité.

Plus de détails à retrouver dans les Points de RepèreSS du RTES n°4 sur [les modes de contractualisation](#).



Règlementation européenne, de minimis, RGEC et SIEG

La réglementation européenne interdit les aides publiques aux acteurs économiques (entendu au sens large, y compris associatifs), tout en prévoyant de nombreuses dérogations: **montant inférieur à 200 000 euros sur 3 ans** (dit règlements "de minimis"), règlements d'exemption par **catégorie d'aides** (exemples: innovation, formation, protection de l'environnement, culture, infrastructures locales...) ou règlements d'exemptions relatifs aux **services d'intérêt économiques général (SIEG)**. La collectivité publique organisatrice dispose d'un large pouvoir d'appréciation pour qualifier une activité de SIEG, le rôle du juge se limitant au contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation.



SIEG de gestion des déchets, SIEG d'accueil en centre de loisirs

Depuis mars 2015, l'Eurométropole de Strasbourg a qualifié de « service d'intérêt économique général » les activités relatives à la collecte, au réemploi et au recyclage des déchets. De son côté, la commune de Plouguerneau a qualifié de SIEG l'activité d'accueil en centre de loisirs et périscolaire de l'association Familles Rurales.

Les modalités d'actions possibles de la collectivité :



Inciter à la **coopération** plutôt qu'à la mise en concurrence

Les collectivités peuvent privilégier les démarches de mutualisation et de coopération entre acteurs. En particulier dans le cadre des appels à projets, qui peuvent mettre en concurrence les acteurs de l'ESS, il peut être intéressant de travailler en amont les termes de l'appel à projets avec les acteurs et/ou d'inciter aux démarches de coopération.



Respecter l'**initiative** associative

Dans le cas de l'appel à projets, il s'agit pour la collectivité de définir un **cadre général** (objectifs, thématiques et besoins repérés) dans lequel les structures sont invitées à présenter des projets y correspondant. Mais l'initiative et le contenu du projet appartiennent à la structure seule. Un appel à projet trop formaté rend impossible l'initiative.



Privilégier les **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)**

Les CPO permettent en général d'alléger les charges administratives et de faciliter la gestion de trésorerie des structures. Elles leur permettent également d'avoir davantage de **visibilité** et d'instaurer un partenariat dans la durée.



Veiller à ne pas freiner l'**innovation** par des cadres d'intervention trop précis

Les acteurs de l'ESS ont une capacité d'innovation, car ils sont au plus près du terrain pour repérer les besoins et définir les projets répondant à ces besoins.



L'appel à projets ESS de Plaine Commune (93) privilégie la **coopération entre acteurs**

L'EPT Plaine Commune organise un appel à projets dédié aux acteurs de l'ESS depuis 2007. Pour l'édition 2019, une des trois catégories de prix portait sur "la coopération économique et/ou mutualisation entre 2 ou plusieurs structures du territoire" tandis qu'un des critères d'éligibilité porte sur "la dynamique collective et partenariale, et gouvernance démocratique" des projets.

Ressources pour aller plus loin :

- Points de RepèreESS du RTES n°4 [Les modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS](#), actualisé en mars 2017
- Fiche ^{n°7} sur la commande publique responsable
- [Guide d'usage de la subvention 2019-2020](#), ex-Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2016
- [Mémo sur les SIEG](#), CRESS Bretagne, janvier 2020
- Mesure #30 du [Pacte pour la Transition](#)



Économie sociale et solidaire & culture

La politique culturelle est une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, mais les communes sont les premières partenaires publiques des structures culturelles. Elles participent ainsi au développement d'une sphère non lucrative ou à lucrativité limitée qui intervient quotidiennement pour entretenir la diversité artistique et culturelle.

Les acteurs culturels apportent des services aux habitant.e.s et contribuent à la création de lien social. Ce sont aussi des acteurs économiques, qui créent des emplois et contribuent au dynamisme et à l'attractivité des territoires. Plus largement, les acteurs culturels de l'ESS sont des partenaires et des ressources pour des politiques d'animation du territoire.

Chiffres clés

344 300 associations culturelles, dont 40 000 associations employeuses
Environ 300 000 salariés et 30 000 ETP dans les associations culturelles

90% des entreprises culturelles de l'ESS sont des associations

Sources : Enquête de l'OPALE "Les associations culturelles employeuses en France", décembre 2020

Pourquoi inscrire les acteurs de l'ESS dans la politique culturelle de sa collectivité ?

- Les acteurs de l'ESS présents dans le champ culturel sont en première ligne pour favoriser l'**accessibilité de tous** les publics à la création artistique et aux pratiques culturelles.
- Les initiatives artistiques et culturelles sont facteurs de **cohésion sociale**, de lien entre les habitant.e.s, par exemple autour de la mobilisation de bénévoles, de **développement économique** local, et sont des partenaires importants pour **valoriser l'image** des territoires.
- Leurs actions artistiques et culturelles sont facteurs de développement local notamment dans les territoires fragiles :
 - en quartiers prioritaires de la politique de la ville, tel que **le Tamanoir**, lieu dédié aux musiques actuelles, implanté dans le quartier du Luth à Gennevilliers (92).
 - en milieu rural, avec par exemple l'organisation de festivals, ou la création de lieux ouverts toute l'année, comme **l'Atelier** à Royères-de-Vassivière (23), qui depuis 18 ans, dans l'ancien hôtel du village, anime un bar, une boutique, un point d'accès internet, et programme tout au long de l'année concerts, films et documentaires, spectacles de théâtre, de conte, de danse, de marionnettes, des expositions, mais aussi tournois de belote, de tarot et de babyfoot.

La SCIC Piste d'Azur

Installée sur le territoire de la CA du Pays de Grasse, la SCIC Piste d'Azur est un centre régional des arts du cirque : lieu de pratique amateur, d'éducation artistique et culturelle, de formation professionnelle d'artistes nationaux et internationaux, lieu de résidence de création artistique, centre ressources. La forme SCIC de Piste d'Azur offre la possibilité à la CA du Pays de Grasse de soutenir et d'être partie prenante de la gouvernance d'une structure ESS qui participe au développement culturel du territoire et qui soutient la formation et l'insertion professionnelle des artistes.



L'accessibilité à la culture avec Signes de Sens (59)

Signes de sens est une association lilloise qui conçoit depuis 10 ans des outils pédagogiques visant à favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap (sourds, aveugles, autistes, déficients intellectuels).

Elle accompagne notamment les acteurs culturels (musées, bibliothèques,...) dans leurs projets d'accessibilité des espaces, des services et de la communication. Soutenue par la Ville de Lille, Signes de sens a notamment conçu une application numérique Muséo+ destinée aux enfants, y compris ceux en difficulté de communication, qui veulent découvrir autrement les œuvres du Palais des Beaux-Arts de Lille.



Plusieurs leviers d'actions possibles :



Soutenir la **viabilité économique** des initiatives citoyennes du champ culturel

Les collectivités peuvent contribuer à la mise en œuvre de **parcours d'accompagnement** de projets émergents ou à consolider sur leur territoire. Groupements d'employeurs, coopératives d'activité et d'emplois, mais aussi dispositif local d'accompagnement ou collectifs locaux d'acteurs, autant de démarches de collaboration qui représentent une source essentielle de consolidation économique.



Soutenir les **lieux partagés**

En réponse aux besoins de lieux pour les acteurs artistiques et culturels : création, organisation d'ateliers, actions culturelles, programmation et diffusion..., les collectivités peuvent favoriser la création et soutenir les espaces multifonctionnels : mise à disposition de **foncier**, appels à projets pour des **occupations transitoires**, soutien à l'**investissement** et à l'**animation**,... autant de modalités qui peuvent mobiliser plusieurs niveaux de collectivités.

Les intérêts pour la collectivité sont nombreux : favoriser le lien avec les habitants au travers par exemple d'actions de médiation par la culture, maintenir ou créer des activités et des emplois dans des quartiers dégradés, permettre la préservation et la valorisation du patrimoine industriel et culturel...



Favoriser les démarches de **coopération et mutualisation**

Plus largement, les collectivités peuvent soutenir l'innovation sociale que constitue l'expérimentation de multiples formes de coopération : pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), collectifs artistiques, réseaux solidaires...

Les collectivités peuvent également soutenir les démarches de coopération entre les acteurs culturels et les autres acteurs de l'ESS : insertion, tourisme, santé, mobilité,... de nombreux partenariats féconds sont déjà à l'œuvre.

La collectivité peut enfin penser à associer les acteurs culturels dans les démarches de concertation territoriale et de co-construction de la politique d'ESS.



Financer et faire appel aux acteurs culturels du territoire

La subvention est le mode de financement le plus adapté aux acteurs culturels, en reconnaissant l'initiative à un acteur qui contribue par ses activités à l'intérêt général. La culture bénéficie de plus d'un règlement général d'exemption par catégories (RGEC) qui, par exception, autorise a priori, sans notification préalable, une large majorité d'aides versées aux acteurs culturels.

Mais les acteurs culturels peuvent également être prestataires pour la collectivité.



Le 108 à Orléans

Le 108 est à la fois un lieu de recherche et d'expérimentation et un collectif de plus de 40 structures artistiques et culturelles professionnelles. Lieu d'administration, de production, de mutualisation des moyens, d'accompagnement et d'échanges des ressources professionnelles qui favorise les logiques collaboratives, le 108 est soutenu par la Ville d'Orléans. Installé au sein d'une ancienne bâtisse de la fin du 18ème siècle, il contient sur 5000m² des salles de danse, des ateliers plastiques et bois, des espaces dédiés à la création et à la pratique théâtrale, à la production audiovisuelle, une salle d'exposition, des studios de répétitions musicales, un fablab et des espaces pour les manifestations publiques, concerts, performances...

Ressources pour aller plus loin :

- Lettre papier du RTES n°26 [ESS & Culture](#) et dossier complémentaire en ligne, mars 2016
- [Dossier ESS & culture](#), Avise, octobre 2019
- Étude [Rapprocher la culture et l'ESS](#), Bernard Latarjet Conseils en partenariat avec le Labo de l'ESS, 2018
- Les [ressources en ligne](#) d'Opale et notamment le [guide des relations entre associations et financeurs publics](#)
- Les propositions de l'UFISC [Pour une politique de la diversité culturelle en vue des élections municipales](#)
- Mesure #31 du [Pacte pour la Transition](#)



L'accès au foncier des acteurs de l'économie sociale et solidaire

En milieu urbain comme en milieu rural, la création et le développement d'une activité passe dans la très grande majorité des cas par la possibilité de trouver un lieu adapté. La gestion du foncier est ainsi une des dimensions particulièrement importantes des politiques publiques d'ESS, et plus largement des politiques de développement économique et social.

La collectivité peut agir pour faciliter l'installation d'acteurs de l'ESS, qui sont des partenaires importants : maintenir ou créer des activités et des emplois dans des quartiers prioritaires ou dans des territoires ruraux délaissés, permettre la préservation et la valorisation du patrimoine, favoriser l'implication des habitant.e.s,... Autant de contributions possibles des acteurs de l'ESS à la politique de la collectivité.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Connaître et valoriser son patrimoine foncier

Des **collaborations inter-services** (développement économique, vie associative, patrimoine, aménagement, etc.) peuvent être développées pour partager en interne la connaissance de son patrimoine foncier. La collectivité peut valoriser son patrimoine existant en le **mettant à disposition** d'activités de l'ESS en pratiquant des loyers modérés.



S'appuyer sur les acteurs de l'ESS dans le cadre d'une politique d'urbanisme transitoire

La durée des projets de réaménagement urbain tend généralement à s'allonger. Afin de mettre à profit ces temps de vacance immobilière, des initiatives publiques et d'acteurs de l'ESS émergent ces dernières années pour apporter une réponse socialement utile à cette vacance. La collectivité peut ainsi attribuer des **affectations provisoires aux acteurs de l'ESS**, par exemple dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire de friches.



Organiser la demande et assurer le portage juridique des projets

La collectivité peut mettre en place des **procédures formalisées** pour les demandes d'accès. Elle peut aussi favoriser la **coopération et la mutualisation** d'espaces entre structures, voire servir d'**intermédiaire de confiance** avec des propriétaires privés. Elle peut également assurer le portage juridique de projets fonciers en mobilisant une **Société d'Économie Mixte (SEM)** ou une **Société Publique Locale (SPL)**. Par exemple, la Ville de Nanterre a mobilisé sa SEM locale (Semna) pour assurer le portage du projet du **Château de Nanterre**.



L'appel à manifestation d'intérêt TempO' d'Est Ensemble (93)

Depuis 2015, la communauté d'agglomération Est Ensemble organise chaque année un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire de friches urbaines en attente d'un devenir par des initiatives originales et porteuses de sens (économie circulaire, agriculture urbaine, culture, sport,...) s'adressant au grand public.

Cet AMI s'inscrit dans la politique locale plus large en faveur de l'ESS. La collectivité contractualise avec les différents porteurs de projets retenus via une convention d'occupation précaire et attribue une subvention de fonctionnement.



Les organismes de Foncier Solidaire (OFS)

Les OFS sont un outil visant à dissocier la propriété du sol et du bâti dans l'objectif de lutter contre la spéculation immobilière. Introduit en France par la loi ALUR en 2014, ils s'inspirent du mécanisme des Community Land Trust (CLT). Initialement réservés au logement, ils peuvent depuis la loi 3DS de 2022 intégrer des locaux d'activité.

L'association Foncier Solidaire de Rennes Métropole, créée en 2018 regroupe plusieurs membres : Rennes Métropole, l'aménageur public et les bailleurs sociaux qui font de l'accession sociale sur la métropole. Pour le vice-président de Rennes Métropole : « nous constituons ainsi un véritable parc de logements sociaux en accession. Cela empêchera aussi que le foncier soit un objet de spéculation qui fait augmenter les prix de l'immobilier. »



S'appuyer sur les acteurs ESS pour coconstruire et gérer un projet

Qu'elle soit ou non à l'origine d'un projet foncier notamment dans le cadre de projets d'aménagement urbain, la collectivité peut intégrer des acteurs de l'ESS spécialisés dans le montage de projets immobiliers solidaires, tels que la foncière solidaire **ETIC Foncièrement responsable** spécialisée dans le montage financier de lieux de travail partagés, la **SCIC Plateau Urbain** spécialisée dans l'urbanisme temporaire, ou encore la **SCIC Villages Vivants** concernant les projets de revitalisation commerciale en centres-bourgs (voir fiche ^{n°5}) et beaucoup d'autres acteurs locaux.



S'impliquer dans des lieux partagés structurés en SCIC

Sur des projets d'implantation de lieux partagés à long terme (supérieur à 3 ans), le modèle de gestion privilégié par les acteurs est aujourd'hui celui de la **SCIC** (voir la fiche ^{n°9}). La collectivité peut alors devenir sociétaire de ces lieux partagés afin d'avoir une maîtrise partielle et un droit de regard sur la gestion et les activités présentes. Les exemples d'espaces partagés gérés en SCIC, auxquels la collectivité est associée, sont aujourd'hui nombreux (le **Solilab** à Nantes, le **PHARES** à L'Île-Saint-Denis, la friche de la **Belle de Mai** à Marseille, la coopérative **PointCarré** à Saint-Denis...).



Favoriser l'accès au foncier agricole

Dans le cas du foncier agricole, la commune peut mettre à disposition des terres, développer des collaborations avec la foncière solidaire **Terre de Liens** ou encore actionner différents **leviers juridiques** (droit de préemption, mise en valeur de terres incultes, préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme...) ou participer aux **SAFER**.



Le pôle ESS de Saint-Jean de Braye (45)

Inauguré en octobre 2018 dans des locaux en pied d'immeuble d'un quartier populaire, ce pôle rassemble aujourd'hui un espace de coworking, un supermarché coopératif et participatif, une ressourcerie, un repair café, un atelier de réparation de vélos, et un atelier de couture.

La ville de Saint-Jean de Braye, souhaitant faire face à l'absence d'activités commerciales au sein de ce quartier, a été à l'initiative de ce projet coconstruit avec de nombreux partenaires, dont le bailleur social propriétaire des locaux inoccupés depuis 15 ans. La ville a lancé un appel à projets pour investir ce lieu, les structures utilisatrices ont ensuite créé une association chapeau, 6-10 pôle ESS.



Des acteurs mobilisés pour une installation agricole

Au cœur du Roannais (42), plusieurs acteurs se mobilisent depuis plusieurs années pour favoriser le développement de l'offre alimentaire locale biologique. La Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER), dans le cadre de son Agenda 21, souhaite favoriser l'installation d'une activité de maraîchage bio sur la commune de Neulise pour développer une offre alimentaire locale, en particulier pour les cantines scolaires. Dans cet objectif, elle a acquis 5 hectares de terres sur lesquels elle a construit un bâtiment agricole de stockage. La foncière solidaire Terre de Liens a acheté les terres et le bâtiment. Depuis fin 2017, ceux-ci sont loués dans le cadre d'un bail à ferme environnemental à une maraîchère bio.

Ressources pour aller plus loin :

- RepèrESS du RTES "[L'accès au foncier des acteurs de l'ESS - Enjeux et leviers pour les collectivités locales](#)", avril 2019
- Points de RepèrESS du RTES n°7 "[Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier des acteurs de l'ESS](#)", actualisé en juillet 2019
- Retours sur la journée d'échange "[Foncier et immobilier](#)" à Rennes en novembre 2018 et la journée "[Maîtrise foncière partagée](#)" à Lyon, décembre 2016
- Lettre papier n°29 du RTES "[Accès au foncier](#)", septembre 2017
- Guide [Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales, Terre de Liens](#), janvier 2019



Économie sociale et solidaire & transition énergétique

Les collectivités territoriales se retrouvent au cœur de la politique énergétique. Elles disposent d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie. Les collectivités peuvent consommer, distribuer, produire de l'énergie ; planifier et aider à l'organisation du territoire ; animer, sensibiliser et mener la concertation des acteurs. Enfin, elles doivent aussi et avant tout se montrer exemplaires dans leurs politiques et sur leur patrimoine bâti.

Enjeu de résilience territoriale, la transition énergétique est aussi un enjeu social de lutte contre la précarité énergétique. Les acteurs de l'ESS sont des partenaires indispensables des collectivités locales souhaitant s'engager dans la transition énergétique. Ce sont des acteurs pionniers dans ce secteur, grâce à un modèle économique adapté : une lucrativité limitée avec des bénéfices orientés vers le financement de projets d'intérêt collectif ; des investissements sur un temps long, à rebours des logiques court-termistes ; une gouvernance démocratique rendant les citoyen.ne.s acteurs.

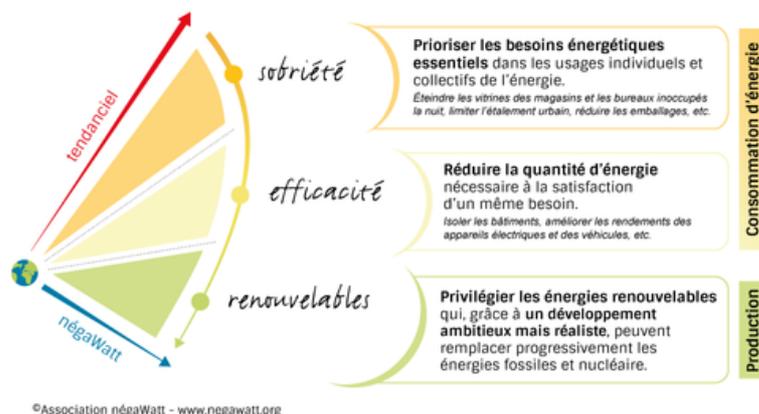
Chiffres clés

47% des consommations énergétiques en France sont liées aux bâtiments (logements, bureaux, surfaces commerciales, bâtiments publics,...)

6,7 millions de personnes étaient en situation de précarité énergétique en France en 2017

Source : Observatoire national de la précarité énergétique.
Définition de la précarité énergétique : "difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

Selon le scénario de l'association Négawatt, acteur de référence de la transition énergétique, celle-ci se fonde sur un triptyque :



Plusieurs leviers d'actions possibles :



S'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour accompagner les ménages en précarité énergétique

Afin d'accompagner les changements de comportements des particuliers, notamment ceux en situation de précarité énergétique, les collectivités et les **agences locales de l'énergie et du climat (ALEC)** peuvent faire appel à des acteurs de l'ESS pour les sensibiliser aux économies d'énergie, par exemple via les programmes «MédiaTerre» d'**Unis-Cité** ou «DÉCLICS» du **réseau CLER**. Les collectivités peuvent aussi faire appel aux réseaux d'acteurs du bâtiment comme par exemple la coopérative d'activités et d'emplois **Toerana Habitat** ou la **SCIC Savecom** (voir fiche).

Le service d'accompagnement d'Ulisse Énergie (38)



Cette entreprise d'insertion basée à Grenoble propose aux collectivités, aux bailleurs sociaux et aux fournisseurs d'énergie un service innovant d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie «SOLENI». Les conseillers effectuent des visites à domicile de ménages en précarité pour réaliser des diagnostics, sensibiliser aux économies d'énergies, installer des matériels économes, réaliser de petits travaux de confort thermique, ou encore orienter vers d'autres dispositifs d'aide. Ces conseillers énergie sont par ailleurs salariés en parcours d'insertion professionnelle.



Assurer l'exemplarité des bâtiments, éclairages et véhicules publics

Les collectivités peuvent utiliser la commande publique responsable pour assurer l'alimentation des bâtiments et éclairages publics en électricité renouvelable locale et coopérative.

Elles peuvent également réaliser un audit énergétique de leurs bâtiments et mettre en place un plan de rénovation thermique et de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics en lien avec des acteurs de l'ESS. Les collectivités peuvent enfin remplacer les carburants consommés par la flotte des véhicules municipaux par des carburants plus écologiques tels par exemple le biodiesel issu d'huiles de friture usagées développé par l'entreprise **Gecco** (voir la fiche )



Définir une politique énergétique locale en lien avec les acteurs de l'ESS

Les collectivités peuvent faire appel aux conseils et accompagnements d'acteurs de l'ESS spécialisés dans la prospective énergétique, tels que les associations **Énergie Partagée** ou **Virage Énergie**, dans l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET) et plus largement dans la définition de leur politique énergétique locale, afin de devenir des «Territoires à énergie positive» (TEPOS) d'ici 2050.

Les collectivités peuvent aussi intégrer les acteurs de l'ESS aux côtés des habitant.e.s et autres entreprises classiques dans les phases de concertation de ces plans.



Soutenir le développement de projets de production d'énergies renouvelables citoyen.ne.s

Les collectivités peuvent faciliter le montage de projets d'énergie citoyen.ne.s (mise en relation, mise à disposition de foncier, soutien administratif, modification des documents d'urbanisme). Elles peuvent également y contribuer en organisant la concertation publique, en garantissant des prêts bancaires ou en octroyant des subventions d'aides à l'amorçage. Elles peuvent enfin investir dans les projets en cours via leur SEM ou en participant au capital d'une SCIC.



Un marché de fourniture d'électricité renouvelable entre la Ville de Lille et Enercoop

La Ville de Lille et la SCIC Enercoop ont signé depuis 2016 un marché à procédure adaptée « à haute valeur environnementale » pour la fourniture d'électricité issue de producteurs locaux d'énergie renouvelable, de l'ensemble des bâtiments municipaux : médiathèques, écoles, centres sportifs et culturels.

© Energetic



La SCIC ERE 43 : spécialiste du bois énergie local

Bureau d'études spécialisé en maîtrise de l'énergie & développement des énergies renouvelables, la SCIC ERE 43 a mis au point un dispositif « Modul'R » de mini-chaufferies collectives (chaudière et silo de stockage) au bois local s'adressant notamment aux collectivités locales pour alimenter des bâtiments publics (écoles, gymnases, maisons de retraite...). L'installation des unités de production est aujourd'hui gérée par une filiale, la SCOP Météor.



La SCIC Plaine Sud Energies (14)

La Communauté de communes Plaine Sud de Caen a impulsé en 2011 la création de la SCIC Plaine Sud Energies pour cofinancer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de 3 écoles de son territoire par des habitants, entreprises et associations locales, en lien avec le fonds d'investissement Energie Partagée. Aujourd'hui, Plaine Sud de Caen revend à Enercoop une partie de sa production totale (80MWh/an). Elle organise également des actions de sensibilisation et de formation.

Ressources pour aller plus loin :

- Webinaire RTES/Énergie partagée "[Les politiques d'ESS, un levier pour les projets d'énergie renouvelable citoyens](#)", novembre 2018 et le retour sur le séminaire RTES/Energy Cities "[Transition énergétique citoyenne](#)", juin 2016
- Chapitre 4 "Habitat et transition énergétique" du MOOC "[Mon village, ma ville en transitions](#)" du CERDD
- État des lieux de la CRESS Île-de-France, "[Structures de l'ESS en Île-de-France, des acteurs de la transition écologique et énergétique](#)", février 2020
- Guide d'Énergie Partagée "[Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable](#)", 2017
- Publication "[Sobriété énergétique](#)" du Labo de l'ESS, septembre 2018
- Mesure #3, #11 et #12 du [Pacte pour la Transition](#)

Utilité sociale, impact social et évaluation des politiques publiques d'ESS

Comment apprécier la « valeur sociale » générée par une structure que l'on finance ? Nous constatons tous les jours que la seule prise en compte du chiffre d'affaires, du nombre d'emplois créés, ou du nombre d'actions menées, ne sont pas suffisants et ne reflètent qu'une partie de la contribution des acteurs de l'ESS à la richesse d'un territoire. Quels sont les objectifs que l'on fixe à une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ? De façon générale, il s'agit de favoriser le développement

d'activités qui offrent les meilleures réponses aux besoins des territoires. Mais comment apprécier l'efficacité de cette politique ?

Les modalités possibles d'une évaluation sont bien sûr très variables selon la taille de la collectivité et l'ambition de la politique d'ESS, mais une démarche d'évaluation partagée, adaptée aux attentes et enjeux de chacun (collectivité et acteurs) peut être un élément structurant d'une démarche d'animation et de co-construction de la politique d'ESS.

Pourquoi évaluer la politique publique d'ESS ?

- Se mettre collectivement d'accord sur les **objectifs de la politique d'ESS** : Créations d'emplois ? Qualité des emplois ? Nouvelles activités ? Reconnaissance de la pertinence du modèle économique de l'ESS ? Renforcement de la coopération entre les acteurs du territoire ?
- Renforcer la **visibilité de l'ESS à l'interne de la collectivité**, auprès des **acteurs extérieurs**, et auprès des **citoyen.ne.s**.
- Permettre d'adapter **les moyens et les orientations de la collectivité**, par exemple à l'occasion de l'adoption d'un nouveau plan de développement de l'ESS.
- Mettre en évidence et renforcer la **transversalité de la politique ESS** en interne et l'articulation avec les autres politiques d'ESS (Etat, région, département, communes).

La mise en place d'une démarche d'évaluation (spécifique à la politique d'ESS ou plus large) peut aussi être liée à **l'évolution du contexte** : par exemple, à l'occasion d'un changement politique, d'une évolution des compétences ou de périmètre d'une intercommunalité.

Évaluation « au fil de l'eau » de la Métropole Européenne de Lille



La Métropole Européenne de Lille a mené durant 4 ans une évaluation "au fil de l'eau" afin de mesurer les effets et impacts de sa politique publique. L'évaluation a servi de support à la construction du **nouveau plan de développement de l'ESS sur la période 2015-2020**, et notamment aux débats organisés en groupes de travail pour définir des priorités opérationnelles du nouveau plan d'action 2015-2020. Pour l'évaluateur Laurent Fraisse, cette démarche « a constitué une partie de la **mémoire de la politique ESS de la MEL facilitant la transmission d'un binôme élu/technicien à un autre** ».



Bon à savoir : le RTES propose à ses collectivités locales adhérentes un [outil clé en main](#) afin de valoriser l'ESS et les politiques de soutien à l'ESS développées sur leur territoire.



Démontrer, améliorer et communiquer sont les objectifs généraux des évaluations. La diffusion et la mise en débat des principaux résultats d'une évaluation sont des moments particulièrement importants.



Comment et avec qui ?

L'évaluation peut être menée à l'**interne** de la collectivité, ou en faisant appel à une **structure extérieure** (consultants, laboratoires universitaires, associations,...).

La rédaction d'un **cahier des charges** permet de préciser ce qui est attendu, en terme d'objectifs et de méthodes (par exemple, sur la dimension participative, associant élus, services et acteurs du territoire).

Les acteurs peuvent être associés aux **différentes étapes**:

- lors de la rédaction du cahier des charges,
- lors du choix des indicateurs de suivi et d'évaluation,
- lors de la collecte des données,
- lors de l'analyse et de l'interprétation des résultats de l'évaluation,
- et bien sûr lors de la **phase de propositions et de recommandations**.



Quels critères et indicateurs ?

Quelques exemples :

- **Présence** de l'ESS dans les **documents cadres** et dans la **communication** de la collectivité.
- **Coopération** avec **d'autres services** ou **d'autres collectivités** (projets co-instruits ou cofinancés, rencontres,...).
- **Evolution du nombre de structures et de l'emploi**, en termes quantitatifs et qualitatifs, montant des salaires versés, comparaison avec l'économie traditionnelle,...
- **Contribution à l'utilité sociale et environnementale**, au travers par exemple des activités développées, du public accueilli ou des modes d'organisation.
- **Contribution au développement local**, avec par exemple achats réalisés sur le territoire, partenariats mis en place,...
- **Reconnaissance** de la politique et des acteurs, avec par exemple retours médias, projets lauréats.
- **Qualité de la participation** des acteurs publics et privés du territoire à la **co-construction** de l'action publique, avec par exemple instances mises en place, participation,...

Ces différents critères peuvent être illustrés par des données quantitatives, mais aussi par des éléments plus qualitatifs, sur la base d'entretiens individuels ou collectifs par exemple.



Montrer la plus-value de l'ESS pour le territoire de Toulouse Métropole

L'évaluation s'est déroulée dans le cadre d'une démarche collaborative avec les partenaires de la Métropole sur 1 an et demi, la phase évaluative a été confiée à la Scop Ellyx. Il s'agissait d'évaluer l'**effet de la politique ESS** de la Métropole par le biais des effets générés par les structures ESS, accompagnées par la Métropole, sur le territoire. L'objectif était de montrer que l'ESS apporte une **réelle plus-value pour le territoire**, afin de redonner des arguments aux élu.e.s pour inscrire la politique d'ESS sur du long terme en montrant les effets générés par les investissements réalisés. L'évaluation démontre des résultats en terme de valeur économique, d'utilité sociale et de contribution territoriale des structures d'ESS (emplois, rayonnement, services de proximité, démocratie et citoyenneté, meilleure redistribution des richesses, lien social, protection de l'environnement, etc).



Un enjeu de cohérence et de mise en visibilité pour Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole, a mené une évaluation de son plan triennal 2016-2018 de l'ESS. Cette évaluation répondait à un **enjeu de cohérence interne et externe** (lien avec les politiques ESS des autres niveaux de collectivités). L'évaluation, confiée à la Scop L'Autre Entreprise et au cabinet d'évaluation Pluricité, a abordé plusieurs questions :

- la politique ESS de Bordeaux Métropole est-elle en phase avec les enjeux stratégiques de la collectivité ?
- Est-elle lisible par les acteurs ESS ?
- Quelle plus-value par rapport aux politiques des autres collectivités ?
- Quels sont les effets en terme d'emplois et d'innovation sociale sur le territoire ?

L'évaluation a apporté des pistes et des orientations pour la collectivité, en particulier en matière de **transversalité** et de ponts avec les différentes directions, en matière de **mise en visibilité** de la politique ESS au sein de la Métropole et en matière d'**animation territoriale** auprès des communes de la Métropole notamment.

Ressources pour aller plus loin :

- La conférence en ligne Avise/RTES [Évaluation des politiques d'ESS et d'innovation sociale](#), mars 2020, et la visioconférence du RTES de 2017 [Mesures de l'impact social](#)
- Le guide pratique du RTES et de Régions de France réalisé avec le soutien de l'Avise, [Inscrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales](#), 2012
- Le mode d'emploi de l'Avise [Evaluer son impact social](#), 2017
- La synthèse de l'étude pilotée par l'Avise, la Fonda et le Labo de l'ESS : [ESS et création de valeur, une approche prospective de la mesure d'impact social](#)



Économie sociale et solidaire & ruralité(s)

En plaçant au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée et de la relocalisation des activités, en s'appuyant sur la coopération, sur des principes de lucrativité limitée et de gouvernance partagée, à travers les dynamiques et les innovations sociales qu'elle déploie, l'économie sociale et solidaire peut offrir une réponse durable aux défis des territoires ruraux. Ces derniers jouissent aujourd'hui d'une

attractivité indéniable, mais sont caractérisés par une faible densité de population qui pose des défis spécifiques auxquels l'ESS peut apporter des éléments de réponse.

Comment les communes et intercommunalités peuvent-elles favoriser le développement de dynamiques économiques territoriales solidaires? Sur quels acteurs peuvent-elles s'appuyer? Quels sont les points d'attention?

Le projet **TRESSONS** ESS ET RURALITÉS

Afin de contribuer au renforcement de l'ESS dans les territoires ruraux, le projet TRESSONS (Territoires ruraux et ESS : outils et nouvelles synergies) vise à en caractériser les apports et les conditions de développement, à permettre le partage d'expérience entre acteurs des territoires, et à analyser la manière dont le FEADER et les fonds européens sont ou pourraient être mobilisés.

Il est piloté par l'Avisé et le RTES, et a bénéficié de 2018 à 2021 de l'appui du Réseau Rural National et le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il associe de nombreux partenaires.

4 grands champs d'action

- **Analyser** : étudier la place de l'ESS dans les territoires ruraux et ses conditions de pérennisation
- **Capitaliser** : analyser et promouvoir les initiatives réussies, outiller les réseaux du développement rural et de l'ESS à travers l'élaboration d'un kit de ressources pédagogiques
- **Accompagner** : impulser ou renforcer les coopérations entre acteurs ruraux, ESS et collectivités afin de créer des écosystèmes territoriaux d'accompagnement efficaces
- **Valoriser** : diffuser les enseignements du projet et créer un réseau de partage d'information ESS & ruralités.

De nombreux éléments issus de ce projet alimentent cette fiche. Plus d'informations sur : <https://www.rtes.fr/projet-tressons>

« Les acteurs de l'ESS redonnent de nouveaux espoirs aux territoires en marge de la mondialisation... L'ESS participe à un développement local endogène et qualitatif, qui permet aux territoires de trouver en leur sein l'énergie pour exister par eux-mêmes tout en remettant l'Homme au cœur de l'action économique ».



Jean Girardon,
Maire de Mont-Saint-Vincent
(Saône-et-Loire), représentant de
l'Association des Maires de
France au Conseil supérieur de
l'ESS jusqu'en 2021

1 L'ESS, une économie résiliente et porteuse d'innovations sociales

L'ESS joue un rôle important mais souvent méconnu dans les territoires ruraux. La coopération agricole et l'action sociale ont une place historique particulièrement importante, mais l'ESS s'est développée dans de nombreux autres secteurs d'activités: services à la personne, sports et loisirs, insertion socioprofessionnelle ou culture par exemple.

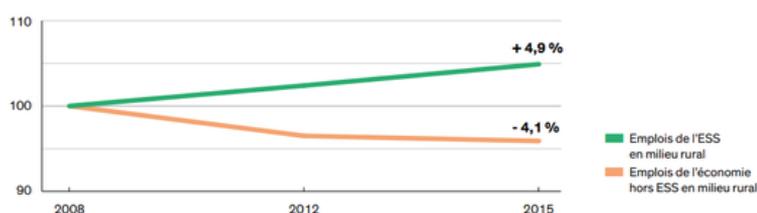
L'ESS REPRÉSENTE

17,7%

DES EMPLOIS
PRIVÉS RURAUX

Elle est également porteuse de nombreuses innovations sociales et/ou environnementales : lutte contre la fracture numérique, ressourceries, circuits courts, commerces de proximité, entreprises de construction d'habitat alternatif, etc. Ces initiatives sont souvent caractérisées par la pluriactivité et s'inscrivent dans des logiques de transition.

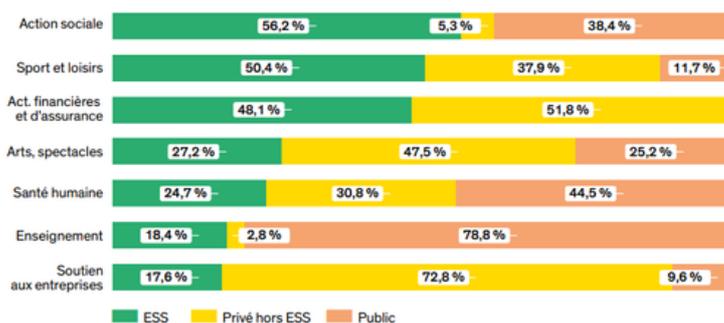
GRAPHIQUE 2 – Évolution comparée des effectifs salariés de l'ESS et ceux du reste de l'économie dans les territoires ruraux (indice base 100)



Source : Observatoire national de l'ESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015

LES SERVICES DE PROXIMITÉ LARGEMENT INVESTIS PAR L'ESS

Dans les territoires ruraux, la part des effectifs de l'ESS est considérable au sein des domaines de l'action sociale (56,2%), des activités de sport et de loisirs (50,4%) et des activités financières et d'assurance (48,1%). En outre, la part de l'ESS dans le secteur du commerce (5,6% des emplois du secteur) est 3 fois plus importante qu'à l'échelle de la France.



Des emplois résilients : s'il est trop tôt pour mesurer l'impact de la crise sanitaire, on peut noter que le nombre d'emplois dans l'ESS a augmenté depuis la crise économique de 2008 (+ 4,9% entre 2008 et 2015) contrairement au reste de l'économie (avec une baisse de 2,6% d'emplois dans le secteur privé hors ESS et une baisse de 8,4% dans l'emploi public).

2 L'ESS, un partenaire privilégié des politiques publiques dans les territoires ruraux

Contribuer à la création d'emplois durables, répondre aux besoins des habitants et des territoires, favoriser la transition écologique et l'innovation dans les territoires, assurer une cohésion sociale et territoriale, autant de raisons qui expliquent la mise en place de politiques publiques de soutien à l'ESS (voir la fiche n°2).

En milieu rural, l'ESS peut répondre à deux autres enjeux plus spécifiques :

- L'ESS, une réponse à la faible densité du monde rural**

La faible densité de population est une des caractéristiques majeures des territoires ruraux. Cela entraîne un désintérêt du secteur marchand (services à la personne, commerces, téléphonie,...) faute de rentabilité potentielle, et un retrait des services publics pour des raisons d'économie, avec comme conséquences désertification, dévitalisation des centres-bourgs, disparition des services publics, isolement des populations les plus fragiles. Les caractéristiques du modèle économique des structures de l'ESS (but non lucratif ou à lucrativité limitée, hybridation des ressources publiques et privées, mobilisation citoyenne via le bénévolat ou les finances solidaires,...) leur permettent de développer et de pérenniser des activités.

- L'ESS, un facteur d'attractivité du territoire**

L'attractivité du territoire, sa capacité à garder ses jeunes et à attirer de nouvelles populations, porteurs de projet, familles, sont une conditions d'un développement durable du territoire. Services de proximité, solutions de mobilité, activités culturelles et touristiques, autant d'activités développées par l'ESS qu'une collectivité peut favoriser.



Subvention, marché public, délégation de services publics, les modalités de contractualisation avec les acteurs de l'ESS sont multiples mais pas équivalentes (voir la fiche n°11). Quelque soit la modalité retenue, le dialogue permanent avec les structures permet d'établir une relation de confiance dans la durée. Lorsqu'une collectivité fait le choix d'une délégation de service public auprès d'une structure de l'ESS (par exemple dans le domaine de la petite enfance ou de l'entretien des espaces), la co-construction du service et de ses modalités de financement (juste prix) est un facteur clé de pérennisation de l'activité.

« Faciliter la coopération entre les territoires urbains et ruraux dans une perspective de développement réciproque et solidaire permet de répondre aux enjeux qui dépassent le périmètre institutionnel (mobilités, développement économique, tourisme,...), de mettre en valeur les interdépendances entre territoires et les "boucles vertueuses" de développement ».



Laurent Trogrlic,
Maire de Pompey, président de la commission développement économique de l'AdCF

Quelques exemples de dynamiques de l'ESS en milieu rural accompagnées par des collectivités

Agriculture et alimentation durable

Soutenir les producteurs locaux, préserver et faciliter l'accès au foncier (voir la fiche ^{n°13}), favoriser les installations atypiques, développer les circuits courts, par exemple au travers de la restauration collective, autant d'actions possibles des collectivités pouvant s'appuyer sur de nombreux acteurs de l'ESS : **CUMA** (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole), foncière solidaire **Terre de Liens**, structures d'insertion par l'activité économique, SCIC **L'Atelier Paysan**, **Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne**.

Lieux mutualisés et tiers-lieux

Fablabs, espaces de coworking, ateliers partagés, cafés associatifs, terres agricoles même dans certains cas, les formes des tiers-lieux sont multiples. Les tiers-lieux sont particulièrement adaptés en milieu rural, en permettant notamment de maintenir des actifs sur leur territoire de vie, et de développer des activités dans un cadre collectif. Ces lieux peuvent bénéficier de soutiens financiers (investissement ou fonctionnement) à plusieurs niveaux : Etat, Région, Département, intercommunalité, commune. Les acteurs publics peuvent aussi apporter ingénierie, aider à la mise en relation ou encore jouer un rôle de « tiers de confiance ».

Ces lieux sont très souvent à l'initiative d'acteurs locaux, mais des réseaux se développent pour accompagner ces démarches, comme la **coopérative des Tiers-lieux** en Nouvelle Aquitaine, le réseau Familles Rurales et l'**association France Tiers-Lieux**.

Revitalisation des commerces

59% des communes rurales ne disposent plus d'aucun commerce de proximité. Ces commerces abandonnés participent à la dégradation de l'image et du dynamisme des communes, et ont un impact direct sur l'accès aux services et le lien social des habitant.e.s de ces territoires. S'appuyant sur une mobilisation des habitants et souvent en partenariat avec les collectivités, de nombreuses initiatives ESS parviennent à ouvrir et pérenniser des lieux désertés par le commerce traditionnel : bar associatif, épicerie et lieu multiservice, auberge, café-concert,...

Les caractéristiques de ces projets reposent souvent sur leur capacité à mobiliser des bénévoles et des financements solidaires, et sur une pluriactivité, facteur important de pérennisation de l'activité.

© Comptoir des Cocottes



Une épicerie participative à Thoré-la-Rochette (41)

Dans le Loir-et-Cher, la mairie de Thoré-la-Rochette (900 habitant.e.s) met un local à disposition de l'association [Les Amis du Comptoir des Cocottes](#) qui gère une épicerie participative de produits locaux et bio. Le local a été remis en état grâce à des chantiers participatifs. Trois emplois à temps partiel et une trentaine de bénévoles font fonctionner l'épicerie, qui propose également des services aux habitant.e.s (dépôts de pain, vente de gaz, animations culturelles), et fournit la cantine de la commune pour certains produits locaux

© La GARE



La GARE - Espace solidaire Guy Jannaud (52)

En Haute-Marne, la communauté de communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais accompagne depuis plusieurs années le développement d'un pôle ESS. Propriétaire du lieu, une ancienne gare, la CCAVM a soutenu un investissement dans les locaux à hauteur de 70 000 euros. Plusieurs activités sont développées sur le site : espace de coworking, location de 3 studios pour des personnes de passage, organisation de cafés citoyens, et offre d'ingénierie pour les collectivités locales. Un Atelier Chantier d'Insertion développe également des activités de maraîchage biologique, entretien des espaces verts et entretien du patrimoine pierre sèche. Plus d'informations : collectifgare.wordpress.com

© SCIC Villages Vivants



Acheter et rénover des locaux en milieu rural, installer des activités de l'économie sociale et solidaire, revitaliser les campagnes, telles sont les missions de la **SCIC Villages Vivants**. Née dans la Drôme en 2017, Villages Vivants accompagne collectivités et porteurs de projets, et mobilise de la finance solidaire, venant de citoyen.ne.s, d'institutions ou d'entreprises qui choisissent de placer leur argent dans Villages Vivants.

Le **département d'Ille-et-Vilaine** quant à lui s'engage pour contribuer à la revitalisation des centres-bourgs avec l'ESS, en apportant un appui aux communes du département : organisation de visites d'initiatives collectives d'ESS, création d'outils à destination des élus des communes, appel à projets pour le financement d'études de préfigurations et de faisabilité, financement d'ingénierie de démarches participatives, etc. Retrouvez ces témoignages présentés lors de la visioconférence [L'ESS, un atout pour la revitalisation des commerces de territoires ruraux](#).

Transition énergétique

Les territoires ruraux sont particulièrement impliqués dans la transition énergétique, offrant un potentiel majeur de production d'énergies renouvelables grâce à de multiples ressources (forêt, vent, déchets agricoles...) et du foncier disponible. Ce potentiel ouvre des perspectives économiques et des perspectives de coopérations avec les territoires urbains, structurellement déficitaires en énergie et dépendants du reste du territoire.

Les collectivités rurales souhaitant s'engager dans la transition énergétique peuvent s'appuyer sur les acteurs de l'ESS notamment dans la définition de leur politique énergétique locale ou lorsqu'elles souhaitent développer des projets de production d'énergies renouvelables citoyen.ne.s (voir la fiche ^{n°14}). Le réseau **Energie Partagée** peut leur apporter un appui sur ce point.

Dans le parc naturel régional du Vercors, plusieurs collectivités soutiennent des **centrales villageoises** structurées en SCIC ou SAS qui portent des projets de production d'énergie renouvelables associant habitants, collectivités et entreprises locales.

Mobilité soutenable

L'accès à une mobilité soutenable est un défi écologique et de santé publique, mais aussi un enjeu en terme d'inclusion sociale et territoriale.

Des plateformes de mobilité solidaire, telles **Dromolib** dans la Drôme, la **plateforme de mobilité MÔVER** dans le pays du Périgord-Vert, ou encore la plateforme coopérative **Mobicoop** (avec notamment Rézo Pouce, service d'autostop pour les collectivités) peuvent être des partenaires des collectivités.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Financer les activités ou faire appel aux services des acteurs de l'ESS

Mais aussi faciliter l'émergence de projets, par une posture d'écoute et de mise en confiance, mobiliser l'ingénierie de la collectivité, par exemple pour répondre à un appel d'offres, valoriser les initiatives locales, par exemple dans le journal municipal, apporter un appui logistique (mobilier, signalétique,...).



Connaître et faire connaître les acteurs de l'accompagnement et du financement des activités d'utilité sociale et environnementale

Sourcer les acteurs et dispositifs d'accompagnement et organiser le parcours d'appui des projets.



Favoriser la coopération entre acteurs locaux

Par exemple au travers d'espaces de concertation ou d'événements participatifs pour susciter l'envie d'agir, ou au travers de la création de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (voir la fiche ^{n°9}).



Faciliter l'accès au foncier, agricole ou à usage de locaux

Identifier le foncier appartenant à la collectivité ou disponible sur le territoire, acheter des locaux ou des terres ou prendre des parts dans des foncières solidaires.



Accompagner les structures locales de l'ESS

Qui créent une offre de service sur le territoire dans une logique de co-construction pour répondre à des besoins locaux.



Inscrire l'ESS dans les outils de contractualisation du territoire

Et associer les acteurs de l'ESS aux instances de concertation, par exemple dans le cadre du programme Leader, d'un Programme Alimentaire Territorial,...

Ressources pour aller plus loin :

- Les travaux réalisés dans le cadre du [projet TRESSONS](#) mené par le RTES et l'Avisé depuis 2018 et notamment la vidéo TRESSONS [Les atouts de l'ESS pour les territoires ruraux](#) et l'étude [L'ESS dans les territoires ruraux](#), Observatoire national de l'ESS - CNCRESS pour RTES/Avisé, 2019
- [L'Institut des Territoires Coopératifs](#), centre ressources sur la coopération
- [Comment créer un tiers lieux rural ?](#), Familles Rurales, octobre 2020
- [Rapport Nos territoires en action](#), France Tiers-Lieux, 2021

Animer son territoire

Les collectivités ont un rôle central pour garantir la continuité des services publics. Elles sont aussi garantes et catalyseurs de solidarités locales, comme la crise l'a mis en évidence, et animent leur territoire. Mettre en réseau, activer et stimuler l'écosystème d'acteurs impliquent une culture de la

coopération, du faire avec, qui reste à renforcer face aux cultures du faire ou du faire faire. Les collectivités locales peuvent jouer un rôle de premier plan, en tant qu'accompagnatrices ou même porteuses, du développement de dynamiques de transitions.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Accueillir et orienter les porteurs de projets

Les collectivités sont souvent le premier interlocuteur des porteurs de projet. Elles ont ainsi un rôle essentiel pour leur permettre de **s'orienter dans l'écosystème local et faciliter leur mise en relation** avec les acteurs publics et privés. Cela implique une connaissance de l'environnement local, et une capacité d'animation des acteurs de l'accompagnement et du financement afin d'assurer collectivement une réponse complète aux besoins.



Fournir des ressources d'ingénierie pour le territoire

L'ingénierie, c'est-à-dire la capacité à monter des projets, à être en relation avec les administrations départementales, régionales, d'Etat, soutenir les acteurs dans leurs relations et recherches de financement mais aussi inventer de nouvelles réponses plus solidaires aux défis du moment..., est un enjeu clef du développement des territoires. C'est en particulier le cas pour les acteurs de l'ESS qui peuvent être de petites structures, parfois sans salarié.e, et qui apportent pourtant des services importants à la population. Disposer d'ingénierie propre sur le territoire, ne pas travailler qu'avec des consultants externes, sont un gage pour mieux répondre aux besoins locaux.



Faciliter les coopérations et servir de tiers de confiance entre acteurs

Faire travailler ensemble des acteurs de culture différente, y compris au sein de l'ESS (par exemple entre éducation populaire, médico-social, entrepreneuriat social,...) est une des composantes de l'action de la collectivité. Cela peut passer par :

- des **appels à projets coopératifs**, dont les termes sont travaillés en amont avec les acteurs (voir la fiche [n°11](#)),
- des temps de travail animés par la collectivité autour de **filières**, avec par exemple la présentation de quelques projets et la mobilisation d'expert.e.s ou des services thématiques de la collectivité,
- l'impulsion ou l'implication dans des **démarches collectives** (Pôles Territoriaux de Coopération Economique, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, tiers-lieux...).



Une équipe dédiée à la CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane (62)

Cette équipe dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets en ESS assure également la mise en œuvre de formations pour les porteurs de projets et l'animation du réseau des structures ESS. Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs et de la mobilisation le cas échéant de financements de la communauté d'agglomération, la cellule aide à la recherche de financement en mettant en réseau avec des partenaires publics (département, région, DIRECCTE,...) et privés (finances solidaires, banques, fondations). Elle propose également un accompagnement post-création. Un regard sur l'ensemble des projets accompagnés et suivis du territoire permet de développer les coopérations entre acteurs et offre un climat favorable à l'émergence de nouveaux projets. La collectivité mobilise également les acteurs de l'ESS pour participer à des temps forts, par exemple en 2019 un événement «Osons nos talents XXL», qui a permis l'organisation de conférences dédiées au financement participatif, aux coopératives d'activités et d'emploi, et à l'entrepreneuriat féminin.



Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

De nombreux PTCE sont accompagnés par des collectivités locales. Les collectivités ont en effet un rôle déterminant à jouer pour contribuer à l'émergence et au développement de ces démarches, "regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'ESS, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche,...pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable", selon la définition qu'en donne la loi ESS de 2014. L'Etat de son côté a relancé une politique nationale de soutien aux PTCE en 2021, avec notamment un appel à manifestation d'intérêt et l'élaboration d'un bouquet de services.



Faire émerger des réponses collectives aux besoins du territoire

La crise du Covid-19 a mis en évidence la capacité des collectivités de mobiliser les acteurs par exemple pour la production de masques ou de visières. Impulser un **diagnostic territorial partagé** (voir la fiche ^{n°4}), se mettre d'accord sur les défis que le territoire doit relever, co-construire avec les acteurs de l'ESS des réponses collectives aux besoins et défis identifiés, contribuent à mettre un territoire en dynamique.



Cette animation du territoire implique un **changement de posture** des élu.e.s comme des services. Il s'agit souvent d'innover, souvent à la marge du système, des procédures ou des dispositifs. Il s'agit de travailler de manière **transversale** tant entre élus qu'avec les services, sortir du « domaine réservé », encourager les initiatives, introduire le droit à l'erreur et à **l'expérimentation**, accepter l'idée d'un pilotage partagé entre élu.e.s et services, et associant les acteurs.



Roissy Pays de France (95) labellisée Territoire French Impact

Aux côtés de six partenaires de l'accompagnement à l'ESS de son territoire, l'agglomération Roissy Pays de France a été labellisée Territoire French Impact afin de consolider son écosystème dédié à l'innovation sociale et répondre à trois enjeux territoriaux : l'alimentation durable, les mobilités inclusives et l'économie circulaire. En animant une démarche de co-construction de l'action publique, l'agglomération favorise le travail en transversalité au sein de ses services, l'interconnaissance entre acteurs (villes, bailleurs, ESS, financeurs, institutions...) et l'identification des besoins sociaux et environnementaux.

L'ouverture en 2016 d'une première **ressourcerie** sur Villiers-le-Bel illustre cette démarche qui repose sur une approche concertée entre les bailleurs sociaux, les services de la ville, l'association Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes (IMAJ), la Directe à l'époque et l'agglomération qui a accompagné l'ingénierie du projet aux côtés du Réseau Francilien pour le Réemploi (REFER). La ressourcerie a pour objectif principal de favoriser le réemploi et la réutilisation de certains matériaux et objets. Elle fonctionne en atelier-chantier d'insertion porté par l'association IMAJ. Elle occupe 2 000m² sur un ancien site de l'APHP et permet un retour à l'emploi d'environ 40 personnes chaque année.

Ressources pour aller plus loin :

- Points de RepèrESS du RTES [Collectivités & PTCE](#) et sa [déclinaison en région Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- RepèrESS du RTES [Le rôle des collectivités territoriales dans les dynamiques de PTCE](#), 2016
- Points de RepèrESS du RTES [La co-construction des politiques publiques](#), actualisé en avril 2019
- Etude du Labo de l'ESS [Dynamiques collectives de transition dans les territoires](#), 2020
- La coopération comme point de départ du développement du territoire du MOOC "[Territoires et développements : changeons d'époque](#)", CNFPT, 2020
- [PTCE Saison 3 - La relance](#)



Économie sociale et solidaire & numérique

Si la révolution numérique est engagée depuis plusieurs décennies, le mouvement s'accélère et entraîne un nombre important d'évolutions : organisation du travail et des métiers, rapport à la communication, rapport aux administrations et aux services publics, modes de consommation... Un constat exacerbé à l'heure de la crise Covid 19 où le numérique devient central pour assurer la continuité de certains services. Pourtant les inégalités face au numérique restent fortes : 16% des Français.es n'utilisent pas internet. Les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer en s'appuyant notamment sur les acteurs de l'ESS qui s'emparent de ces problématiques :

au travers par exemple de l'éducation populaire, de l'accompagnement des publics touchés par la fracture numérique, des actions de formation professionnelle,... Les collectivités peuvent également soutenir les acteurs d'un numérique «libre» embrassant des valeurs communes à l'ESS et peuvent enfin veiller à un usage raisonné des outils numériques (impact environnemental, respect des libertés individuelles, ...).

13 millions de Français.es sont exclu.e.s du numérique (pas d'accès à internet ou mal à l'aise avec l'outil numérique)

Source : Mission Société Numérique - 2017

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Initier des dynamiques partenariales et transversales

Les collectivités peuvent mettre en réseau l'ensemble des acteurs du numérique : structures de l'ESS (ressourceries, MJC, Fablabs, ...), centres sociaux, médiathèques, etc, pour réaliser un **diagnostic partagé** des besoins du territoire et structurer l'offre des services.

Elles peuvent également inscrire l'accès au numérique pour tous comme axe transversal des différentes politiques publiques et l'inscrire comme un enjeu fort, dans les contrats de ville par exemple.



Soutenir les acteurs de la médiation numérique

La médiation numérique désigne les techniques qui permettent aux personnes de comprendre et de s'approprier le numérique, ses enjeux et ses usages.

La **SCIC MedNum** rassemble depuis 2017 au niveau national les acteurs de la médiation numérique. Dans le cadre de la crise du Covid-19, elle a mis en place une ligne téléphonique et une plateforme «solidarité numérique» afin de guider les Français.es déconnecté.e.s dans leurs démarches administratives, leur accès aux droits, au numérique et à l'information dans le contexte du confinement.



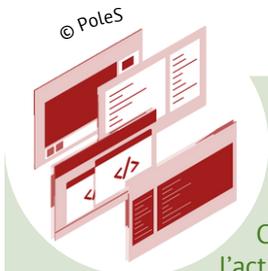
Des ateliers de fabrication numérique à La Machinerie (80)

Créé en 2014 sous forme associative, ce fablab et espace de coworking amiénois ouvert à tous développe un programme d'incubation de projets numériques socialement innovants. Il propose également, en lien avec des missions locales et des centres sociaux, des ateliers de fabrication numérique à destination de publics jeunes éloignés de l'emploi. Dans une logique d'apprentissage par le « faire », ces ateliers débouchent sur la réalisation personnelle ou collective d'un objet.



Favoriser l'**insertion** socioprofessionnelle par les formations au numérique

Les collectivités peuvent soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique faisant du numérique un tremplin professionnel en mettant en place des formations qualifiantes à destination par exemple des jeunes en échec scolaire.



Les écoles du web de PoleS

Cette association d'insertion par l'activité économique, investie dans plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, développe depuis 2013 des **écoles du web** visant à former des habitant.e.s en difficulté d'insertion socio-professionnelle aux métiers de développeur informatique. Elle propose également des ateliers d'éducation populaire au numérique et des parcours d'orientation professionnelle. Les collectivités territoriales sont des partenaires importants de PoleS par exemple pour faciliter l'accès au foncier, à l'instar du **Grand Orly Seine Bièvre** qui a eu un rôle de facilitateur dans l'installation de l'école du web à Vitry-sur-Seine (94) en lien avec un bailleur social, et qui a aussi permis la mise en relation avec l'ensemble des acteurs de l'ESS du territoire.



Favoriser la **réutilisation** de matériel informatique usagé

Dans le cadre d'une commande publique responsable (voir fiche ^{n°7}), les collectivités peuvent choisir d'intégrer des **clauses sociales ou environnementales** afin d'acheter du matériel informatique usagé auprès d'acteurs de l'ESS. Des initiatives commencent à se développer par exemple autour de la location de smartphones et ordinateurs écoconçus et facilement réparables, auprès d'acteurs tels que la **SCIC Commown**.

Les collectivités sont également soumises à l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées, à hauteur de 20% pour le matériel informatique (article 58 loi AGEC et décret du 9 mars 2021). Ce peut être une opportunité de contribuer à la structuration de filières territoriales vertueuses.

Elles peuvent également faire don de leur matériel informatique usagé à certaines associations d'utilité publique.



Soutenir les **plateformes coopératives**, fablabs et tiers-lieux

Plusieurs plateformes numériques coopératives s'inscrivant dans le champ des **communs numériques** se développent dans différents secteurs (mobilité, alimentation, culture, tourisme) en alternative à l'ubérisation de l'économie. Elles promeuvent un ancrage territorial fort, des relations partenariales denses, un respect des utilisateurs et la création d'externalités positives.

Les **fablabs** sont des lieux ouverts au public mettant à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. En Corse, un **réseau de makers unti anti-Covid19** constitué des 5 fablabs territoriaux associatifs et de particuliers a conçu des visières de protection à partir d'imprimantes 3D pour répondre aux besoins locaux dans l'urgence.

©1D Touch



1D Touch : plateforme multimédia équitable

Développée par la SCIC stéphanoise 1D Lab (42), cette plateforme multimédia (musiques, jeux vidéos, livres numériques, vidéos, jeune public) est accessible par l'intermédiaire de tiers-prescripteurs (bibliothèques et médiathèques publiques, Instituts français...) qui achètent des abonnements et les distribuent ensuite gratuitement à leurs publics. Cette démarche offre un nouveau modèle de rémunération des créateurs locaux et indépendants, plus favorable que celui des plateformes classiques, à travers une « contribution créative territoriale ».



Promouvoir l'utilisation en interne des **logiciels libres** et ouvrir un portail d'**open data** municipal

Les collectivités peuvent équiper leurs administrations et écoles en **logiciels libres et open source** (LLOS - libres de droits) et former le personnel à leur utilisation.

Rappelons que les collectivités de plus de 3500 habitant.e.s avec plus de 50 agents municipaux sont également tenues d'appliquer la loi République numérique de 2016 en ouvrant un portail municipal **open data**. À Grenoble, la coopérative **La Péniche** a accompagné le lancement du portail data.metropolegrenoble.fr en 2016 et continue aujourd'hui d'animer des ateliers d'exploration open data via son lieu partagé dédié au numérique la **Turbine.Coop**.

Ressources pour aller plus loin :

- Lettre papier du RTES n°28 [ESS & numérique](#), mars 2017 et conférence en ligne [Inclusion numérique & ESS](#), juin 2019
- [Manifeste post-Covid19](#) des Plateformes en communs, 2020
- Mesures #4 et #25 du [Pacte pour la Transition](#)



Économie sociale et solidaire & jeunesse et sports

Accompagner les initiatives des jeunes, favoriser leur insertion socioprofessionnelle, encourager le développement de pratiques sportives, autant d'objectifs possibles des politiques communales ou intercommunales pouvant mobiliser et s'appuyer sur les acteurs ESS. L'économie sociale et solidaire est un partenaire important des politiques jeunesse et sports des collectivités : par son poids d'abord

dans ces domaines (l'ESS représente par exemple 57% des emplois du secteur sportif), par ses activités (éducation populaire, insertion, soutien à l'entrepreneuriat,...), mais aussi parce que ses statuts et outils juridiques apportent des réponses appropriées : souplesse de l'association pour monter un projet, pertinence de la SCIC (voir la fiche ) ou des groupements d'employeurs dans le domaine sportif,...

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Favoriser la **mobilisation** et l'**accompagnement** des jeunes et de leurs projets

La capacité d'un territoire à faire une place à sa jeunesse, à attirer et à retenir les jeunes, sont des enjeux importants pour nombre de territoires. Cela implique une écoute, des possibilités d'accompagnement de leurs projets, des espaces de dialogue,... autant de dimensions auxquelles répondent de nombreux acteurs de l'ESS.



Promouvoir le Service Civique avec Unis-Cité

L'association Unis-Cité, créée en 1994 par 3 étudiantes, a pour objectif d'organiser et de promouvoir le Service Civique des jeunes en France. Elle a ainsi préfiguré le programme national de Service Civique mis en place en France en 2010. Depuis 1995, elle met en place des programmes de Service Civique «en équipe» : «Jeunes citoyens du numérique», «Écovoilonterre», «Solidarité Réfugiés», «Voy'âgeurs», mais aussi le programme «rêve et réalise ton rêve solidaire» d'accompagnement à l'entrepreneuriat social de jeunes souhaitant monter leur projet solidaire. Aujourd'hui, plus de 25000 jeunes ont déjà effectué leur Service Civique à Unis-Cité dans une cinquantaine de villes en France.



Le mouvement d'éducation populaire E-graine

Mouvement d'éducation populaire à la citoyenneté mondiale, E-graine est né en 2006. E-graine a été créée par 3 jeunes, qui de retour de l'étranger se sont lancés dans l'aventure, d'abord en tant que bénévoles. Au fil des rencontres avec des personnes qui ont cru dans leur projet, les activités se sont structurées et développées. Aujourd'hui, le mouvement rassemble cinq associations régionales, et une association nationale, qui travaillent à la conception et à l'animation locale de dispositifs éducatifs, à la création d'outils pédagogiques plurimédia, et à la formation. E-graine est partenaire de nombreuses collectivités pour réaliser des actions sur leur territoire telles que l'exposition itinérante "village de l'éco-consommation" ou le "rallye des métiers de la transition" à destination des jeunes en réinsertion professionnelle.



Sensibiliser la jeunesse à la coopération et à l'entrepreneuriat collectif

Favoriser les juniors associations, la création de Coopératives jeunesse de service, proposer des missions de service civique en lien avec l'ESS sur le territoire, inciter les projets transversaux entre les services jeunesse et ESS d'une collectivité,...les collectivités ont plusieurs leviers pour sensibiliser les jeunes à l'esprit coopératif, et à la création d'activités sociales et solidaires.



L'association SupportTerre à Nantes (44), au croisement du sport et du développement durable

Cette association développe plusieurs actions : accompagnement pour la mise en place d'écoévénements sportifs ; formation « zéro phyto » sur les terrains de sport auprès d'agents municipaux ; intégration des publics exilés par la pratique sportive,... Depuis 2019, elle a ouvert une recyclerie du sport à Nantes, qui permet de collecter et valoriser les articles sportifs inutilisés afin de leur donner une seconde vie en les vendant à des prix accessibles ou en les mettant à disposition dans un rayon gratuit. L'objectif est à la fois de faciliter l'accès à la pratique sportive et de permettre une économie circulaire en réduisant les déchets dans le sport. Incubée au sein de l'écosystème de soutien à l'ESS aux Ecosolies, SupportTerre est soutenue financièrement par le service des sports de la ville de Nantes, et les services déchets et ESS de Nantes Métropole.



L'ESS, des formes juridiques adaptées aux secteurs jeunesse et sports

Une majorité des structures qui composent les secteurs de la jeunesse et du sport sont traditionnellement sous forme associative. Au delà de la forme associative, dont il est essentiel de respecter les spécificités (engagement bénévole, nonlucrativité, gouvernance démocratique) et de sécuriser les financements (via des contrats pluri-annuels d'objectifs notamment), d'autres structurations juridiques de l'ESS peuvent être adaptées aux spécificités des secteurs jeunesse et sports.



Les Coopératives Jeunesse de Service

Projet d'éducation des jeunes (16-18 ans) à l'entrepreneuriat collectif, les coopératives jeunesse de service (CJS) accueillent durant un été un collectif de jeunes qui s'initie au fonctionnement d'une entreprise coopérative, s'organisent collectivement pour proposer des services à la population et aux entreprises sur leur territoire, définir une stratégie de commercialisation et prendre des décisions de façon démocratique. Initiées au Québec depuis plus de 30 ans, les CJS sont déployées en France par la Fabrique coopérative et portées localement par des coopératives d'activité et d'emploi.



Favoriser les liens entre sport & ESS

Le rôle du sport en matière d'**insertion sociale et professionnelle** des jeunes est de mieux en mieux reconnu, et peut être accompagné par les collectivités. Elles ont un rôle important en matière d'équipements sportifs accessibles à tous, de soutien aux clubs amateurs, et peuvent aider à construire des passerelles entre le social, l'insertion et le sport.

Des **clauses sociales et environnementales** peuvent être intégrées pour la construction d'équipements sportifs ou l'achat de fournitures. Par ailleurs, les enjeux sont nombreux autour du **recyclage des articles de sport** (création d'une filière REP pour le sport dans la loi sur l'économie circulaire) et de l'organisation de **manifestations sportives écoresponsables**.

Les **Groupements d'employeurs (GE)**, qui permettent à des structures de mutualiser des emplois et qui assurent une certaine sécurité aux salariés, sont particulièrement adaptés aux métiers d'animateurs jeunesse et sportifs par exemple. Les collectivités locales peuvent soutenir les GE via des subventions pour la coordination et des aides à l'emploi notamment.

La structuration en **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** peut être un outil pertinent pour accompagner l'évolution des modèles socio-économiques de projets collectifs dans le domaine du sport ou de la jeunesse. Elle offre la possibilité d'une gouvernance partagée entre des acteurs différents (public/supporters/entreprise commerciale/usagers/salarié.e.s et professionnel.le.s de l'encadrement/collectivités...) au service d'un projet sportif commun.

Ressources pour aller plus loin :

- [Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC](#), Ministère du Sport, 2019
- RepèrESS [Jeunes et initiatives économiques solidaires](#), RTESS, 2010
- La plateforme [Wweeddo, un exemple de plateforme de soutien aux projets des jeunes](#)



Finance solidaire & monnaies locales complémentaires

La finance solidaire a un rôle clé à jouer dans la transformation des territoires et la transition vers des sociétés soutenables. Les collectivités peuvent s'emparer de ce levier. Elles peuvent notamment soutenir des initiatives citoyennes comme les Cigales (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), ou les monnaies locales complémentaires (MLC), reconnues par la loi ESS de 2014. On compte aujourd'hui plus de 80 MLC en circulation en France. Ces initiatives permettent la réappropriation de la monnaie par les citoyen.e.s, mais favorisent aussi la relocalisation de l'activité économique et la résilience territoriale.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Mobiliser l'épargne citoyenne pour co-financer des projets d'ESS

La finance solidaire relie les épargnant.e.s qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations à forte utilité sociale et environnementale (entreprises solidaires, énergies renouvelables, habitat,...) Les acteurs de la finance solidaire sont des partenaires importants des collectivités pour l'accompagnement et le financement de projets d'ESS.

Les **Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (Cigales)** par exemple investissent solidairement dans des projets d'entreprise, et mettent également à disposition des porteurs de projets leur écoute et leurs compétences en les accompagnant en amont et pendant toute la durée de leur investissement. 250 clubs existent aujourd'hui en France, inégalement répartis sur le territoire. Les collectivités peuvent aider au développement de la finance solidaire, en la faisant connaître, en soutenant sa structuration locale...



Faire appel à la finance éthique et au financement participatif pour les investissements publics locaux

Dans le cadre d'**appels à emprunts**, une collectivité peut conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres (part des projets financés climaticides ou relatifs aux industries polluantes, degré de transparence sur les financements de la banque, présence ou non de placements dans des paradis fiscaux...). Des banques éthiques telles que **la Nef** ou le **Crédit Coopératif** ont mis en place une offre de prêts dédiée aux collectivités locales.

Le **financement participatif** est ouvert aux collectivités territoriales depuis 2015, «au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire». Plusieurs plateformes existent (voir tousnosprojets.bpifrance.fr) permettant de financer des projets locaux d'intérêt général.

Le soutien de clubs Cigales au démarrage d'une SCIC



La **SCIC Mayenne Bois Énergie** a été créée en 2008 à l'initiative du Pays de Haute Mayenne et de la société civile. Dès 2005, des élus du Pays de Haute Mayenne ont souhaité créer une filière locale de bois déchiqueté valorisant le bois de bocage dans une logique de circuit court. Ne trouvant pas de financeur, les élu.e.s ont créé 2 clubs Cigales et ont ainsi apporté, aux côtés de l'investisseur solidaire **Garrigue**, le capital nécessaire au démarrage de l'activité de la SCIC. La SCIC est aujourd'hui reconnue à l'échelle nationale, et est par exemple à l'initiative du [Label Haie](#).

16 clubs Cigales ont vu le jour en Mayenne, comptant de nombreux élus (participant en tant que citoyen.ne.s) parmi leurs membres.



Créer un fonds de dotation territorial

Cet outil de mécénat permet de fédérer les acteurs locaux, particuliers et entreprises, autour d'une cause ou d'un projet commun sur un territoire déterminé. Le statut de fonds de dotation offre une grande souplesse de création et de fonctionnement, ne nécessite aucune mise de fonds de la part de la collectivité locale fondatrice. La collectivité fondatrice peut participer au conseil d'administration, conservant ainsi une certaine maîtrise des organismes ou projets financés.



Soutenir les associations portant un projet de monnaie locale sur son territoire

S'il est préférable que les projets de monnaie locale soient portés par des citoyen.ne.s, les collectivités locales peuvent jouer un rôle primordial dans le développement du projet : mise en relation, soutien en ingénierie et en communication, subvention pour l'amorçage du projet.



La Racine, monnaie locale soutenue par le PNR Vallée de Chevreuse

Le Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse, dans le cadre de ses actions de soutien au développement économique du territoire Innov'rural, développe ou soutient de nombreux projets d'ESS : un partenariat avec Kisskissbankbank a par exemple permis de mobiliser les habitant.e.s pour le financement d'entreprises du territoire (30 collectes de financement et 200 000€ récoltés auprès de 1 500 donateurs).

Le PNR accompagne également la **monnaie locale La Racine** en finançant les investissements de départ (impression de billets, communication, site internet) à hauteur de 25 000€, et en apportant une aide au déploiement. L'équipe du Parc accompagne le collectif citoyen sur la communication, la logistique, le modèle économique et le pilotage du projet.

Pour plus d'informations :

<https://laracine-monnaie.fr/convention-avec-le-pnr>



Permettre le paiement de services publics en monnaie locale

La collectivité peut signer une convention avec l'association porteuse de la monnaie locale prévoyant les encaissements dans une ou plusieurs régies (piscine, centre de loisirs, cantine, stationnement...).

Un partenariat monnaie locale, collectivités et chambres consulaires



Monnaie locale complémentaire charentaise, la Bulle circule en complément de l'euro depuis 2019. Elle travaille en étroite collaboration avec les collectivités et chambres consulaires. Voté en juillet 2021 dans le cadre du dispositif **Déclic16**, la **ville d'Angoulême** et le **Grand Angoulême** s'engagent à prendre en charge les frais d'adhésion à la Bulle pour 300 nouveaux professionnels et à injecter 250000 Bulles sur le compte de 5800 personnes entrantes, une action collective menée avec la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, la **Chambre de Commerce et d'Industrie** et la **Chambre d'Agriculture**. Par ailleurs, la CCI verse à ses salariés une partie des augmentations et primes en bulles. L'objectif de ces actions : relancer l'économie locale en favorisant les circuits courts, tout en s'appuyant sur un circuit vertueux de la consommation.



Bayonne, 1ère commune de France à effectuer des paiements en monnaie locale

Suite à plusieurs mois de contentieux juridique, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la Ville de Bayonne ont trouvé un accord en juin 2018, permettant à la mairie de Bayonne d'utiliser l'Eusko pour certaines dépenses via l'association Euskal Moneta. La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et 35 communes sont adhérentes aujourd'hui de l'Eusko. L'Eusko est depuis 2019 la 1ère monnaie locale d'Europe en importance, avec 3 millions d'Eusko en circulation en 2021. Plus d'informations : www.euskalmoneta.org/collectivites



Effectuer des paiements de la collectivité en monnaie locale

Depuis 2018, les collectivités peuvent signer une convention avec l'association porteuse de la monnaie locale de leur territoire pour effectuer des paiements en monnaie locale : subventions aux associations, factures aux fournisseurs, indemnités d'élu.e.s (par exemple la Métropole et Ville de Lyon, et Villeurbanne).

Ressources pour aller plus loin :

- Retour sur la journée d'échanges [Collectivités & monnaies locales](#), à Grenoble, mars 2019, et dossier complémentaire sur [les monnaies locales](#) dans l'espace réservé aux adhérents du RTES
- Article [Monnaies locales : 10 leviers pour les développer à grande échelle](#), Socialter, mars 2019
- Billet [Les monnaies locales peuvent-elles répondre à la crise économique post Covid ?](#), France Culture, 2020
- [Fiche](#) sur les opportunités de financement participatif pour les PAT, RnPAT, 2018
- Mesures #2 et #32 du [Pacte pour la Transition](#)
- Rapport [«Monnaies locales : monnaies d'intérêt général»](#) du Mouvement Sol, avril 2021



Économie sociale et solidaire, petite enfance & famille

L'attractivité d'un territoire se mesure par la qualité des services à la population mais aussi, plus globalement, par une dynamique locale prenant appui sur une vie associative riche, par l'implication de ses habitantes et habitants, par les liens déployés et, bien évidemment, par un emploi de qualité sur le territoire. Dans le domaine de la petite enfance et plus largement des lieux et services pour les enfants et les familles, de nombreux acteurs de l'ESS

interviennent : centres sociaux et socioculturels, espaces de vie sociale, crèches et multi-accueils associatifs ou coopératifs, associations de développement social local. Dans un contexte où nombre d'acteurs lucratifs investissent les champs de la petite enfance et du social comme nouveau marché, les municipalités et intercommunalités peuvent faire le choix de soutenir des acteurs associatifs et coopératifs, et de les associer pour construire ensemble des réponses locales adaptées.

Plusieurs **leviers d'actions** possibles :



Favoriser les démarches de coopération et de co-construction

« La crise de Covid19 a remis en avant l'importance du triptyque école/commune/association. Là où existe la culture du partenariat, nous avons pu travailler ensemble sur les besoins de formation, le cadre réglementaire, le protocole, mais aussi faciliter le retour de la confiance des parents »



Pierre Roussel,
délégué régional du CNEA, vice-président de la CC Latitude Nord Gironde chargé de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Un pôle de coopération petite enfance et parentalité construit avec les acteurs à Villeurbanne (69)



Ce projet s'inscrit dans le processus de co-construction de la stratégie de développement de l'ESS mise en place à Villeurbanne depuis 2015. Face aux besoins de développement économique des acteurs ESS de la filière de la petite enfance, à des besoins sociaux insuffisamment satisfaits et à une opportunité foncière en centre-ville (avec le souhait du promoteur d'inclure un établissement petite enfance), le projet a réuni 4 acteurs de statuts différents (association/coopérative/collectivité) autour de la création d'un pôle Petite Enfance et parentalité. Ce pôle de 870m2, porté par un bailleur social, a ouvert ses portes au premier trimestre 2021.



La crèche coopérative Mèli-Mélo à Lille (59)

Mèli-Mélo est une structure d'accueil de jeunes enfants installée à Lille depuis 2015 et gérée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Les services et élu.e.s à l'ESS et à la Petite Enfance de la Ville de Lille ont soutenu le montage du projet. La Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille ont apporté une subvention d'aide au démarrage de 15 000 euros chacune, et la Ville est également entrée au capital de la SCIC. La ville finance enfin 10 places pour les ménages lillois, tandis que la MEL réserve 3 places pour ses agent.e.s. Les autres places sont réservées par des entreprises environnantes pour leurs salarié.e.s et par les services de la préfecture. Forte du succès de cette initiative, une seconde crèche également en SCIC accueille des enfants depuis début 2021.



Reconnaître et faciliter l'engagement bénévole pour renforcer la participation des parents et de la population

L'implication des parents, au cœur de nombreux lieux associatifs ou coopératifs de la petite enfance, permet de renforcer la parentalité de chacun et de créer les conditions d'un engagement dans la vie du territoire. Reconnaître les collectifs de parents comme interlocuteurs légitimes, faire confiance, soutenir et mobiliser les réseaux pour accompagner les associations, et privilégier des modes de contractualisation adaptés, autant de moyens de faciliter cet engagement.



Créer des passerelles entre les différents modes d'accueil et favoriser les temps de rencontres

Face à une logique d'approche par publics (petite enfance, parentalité, jeunesse, vie sociale, écoles, etc...) et à la multitude des acteurs publics concernés (département, intercommunalité, commune, CAF, Etat), la collectivité peut jouer un rôle important pour permettre aux acteurs de se rencontrer et de construire le projet de territoire à destination des enfants et des familles.



Choisir un mode de contractualisation adapté

Dans un secteur où de nombreux acteurs lucratifs investissent le marché et où la concurrence est rude pour les structures de l'ESS, les collectivités peuvent faire le choix de modes de contractualisation qui privilégient le partenariat et la coopération.

Plusieurs formes de contractualisation existent :

- la subvention, lorsque le projet relève d'une initiative associative. Elle s'accompagne d'une convention d'objectifs et de partenariat signée entre l'association et la collectivité
- la délégation de service public : la collectivité élabore un cahier des charges auquel les opérateurs intéressés répondent. La collectivité peut intégrer des clauses sociales et environnementales, mais la DSP ne favorise pas la co-construction et privilégie les structures outillées pour répondre à ce type de commande publique.

Certaines collectivités ont fait le choix d'un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Plus d'informations à retrouver sur la fiche ^{n°11}.

© La Dépêche



Une micro-crèche en milieu rural (82)

À Caylus, dans le Tarn-et-Garonne, la micro-crèche **Histoire de Bulles**, d'une capacité de dix places a ouvert ses portes en 2009. Soutenue par la Communauté de communes Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron, sa création est issue d'une réflexion collective sur ce territoire rural de faible densité où de nouvelles familles sont venues s'installer exerçant des activités dans les domaines agricole, touristique, artisanal parfois de manière saisonnière. La micro-crèche est gérée par une association de parents garante du projet d'établissement et de la gestion financière. Elle assume la fonction employeur auprès de l'équipe professionnelle composée de deux éducatrices de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture, d'une animatrice et d'une aide pour le ménage. L'animatrice du Relais assistantes maternelles, géré par la Communauté de communes, est mise à disposition pour assurer un accompagnement auprès de l'association. La micro-crèche est installée dans un local mis à disposition par la Mairie de Caylus qui a été restauré pour répondre aux normes d'accueil du jeune enfant.



L'accueil périscolaire reconnu comme SIEG à Plouguerneau (29)

La commune de Plouguerneau dans le Finistère a fait le choix de reconnaître comme « service d'intérêt économique général » (SIEG) les activités menées dans le cadre des services d'accueil périscolaire et de centre de loisirs. Une convention SIEG a été signée en décembre 2018 avec l'association Familles Rurales, qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. Pour **Yannig Robin**, Maire de Plouguerneau : *« cela permet de fixer le cadre général du soutien de la collectivité à l'association, mais surtout de sécuriser les financements publics (subventions, locaux, moyens humains) qui lui sont octroyés pour réaliser ses missions d'intérêt général. Depuis sa création en 1969, Familles Rurales joue un rôle fondamental. La commune met à sa disposition des locaux, des moyens humains et lui verse une subvention chaque année. En créant un SIEG, nous visons à sécuriser juridiquement et financièrement l'association. Ce sujet est d'une réelle complexité juridique, mais cette qualification de SIEG permet de soutenir ou de contribuer au financement des activités de l'association, sous la forme de compensation de charges liées aux missions d'intérêt général ».*

Ressources pour aller plus loin :

- Ressources de l'[Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels](#) (ACEPP) : [plaquette](#) pour les élections municipales 2020
- Étude [Fusion des EPCI, le devenir des EAJE associatifs](#), en partenariat avec Territoires Conseils, 2017
- Points de RepèreESS [Les modes de contractualisation collectivités / acteurs de l'ESS](#), RTES, 2017



Économie sociale et solidaire, gestion des déchets & économie circulaire

La gestion des déchets représente un enjeu majeur au regard des impacts environnementaux et du développement local et solidaire. S'il s'agit bien d'une responsabilité de tous, la mobilisation des collectivités est une condition essentielle pour progresser vers une économie circulaire. L'économie sociale et solidaire a été pionnière dans les activités de collecte, de tri et de réemploi, en les combinant à des actions de lutte contre la précarité et d'insertion de personnes en situation d'exclusion.

Aujourd'hui, les structures de l'ESS et notamment les structures d'insertion par l'activité économique, sont très présentes dans les métiers de la collecte, du tri et du traitement de certains déchets (textile, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets d'éléments d'ameublement (DEA), biodéchets,...), mais aussi dans les actions de réduction en amont des déchets. Les partenariats avec les collectivités sont potentiellement nombreux.



La loi économie circulaire

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est parue au JO du 11 février 2020. Elle s'articule autour de 4 grands axes :

- Réduire les déchets et sortir du plastique jetable, avec notamment la fin de la mise sur le marché d'emballages en **plastique à usage unique** d'ici à 2040, et un objectif de réduction, de réutilisation et de réemploi et un objectif de recyclage de ces emballages qui seront fixés par décret pour la période 2021-2025.
- **Mieux informer le consommateur.**
- Agir contre le **gaspillage** et donner la priorité au **réemploi solidaire** : la destruction (incinération et mise en décharge) des invendus non-alimentaires neufs, comme les vêtements, les chaussures, les livres ou les

produits de beauté, est interdite : *“Les producteurs, importateurs et distributeurs de produits non alimentaires neufs destinés à la vente sont tenus de réemployer, notamment par le don des produits de première nécessité à des associations de lutte contre la précarité et des structures de l'économie sociale et solidaire bénéficiant de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale..., de réutiliser ou de recycler leurs invendus, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement”.*

- Mieux produire et lutter contre les **dépôts sauvages**.

De **nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP)** sont créées : jouets, textiles sanitaires, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de sport,... autant de filières où des acteurs de l'ESS sont présents.

Plusieurs leviers d'actions possibles pour les collectivités :



Connaître et faire connaître les acteurs de l'ESS

La collectivité peut engager un **diagnostic territorial partagé**, et permettre aux acteurs de l'ESS d'être connus par l'ensemble des services de la collectivité (service déchets par exemple). La collectivité peut aussi contribuer à la **coordination** des acteurs et à la prise en compte des acteurs de l'ESS dans la **structuration territoriale des filières**.

Des référents de secteur “déchets & ressources” à Nantes (44)

Le réseau des acteurs de l'ESS nantais Les Écossolies porte, en lien avec Nantes métropole, des actions d'accompagnement par secteur d'activité. En 2017, une mission d'accompagnement du secteur «déchets et ressources» a été confiée à une structure de l'ESS dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, qui vise l'accompagnement des projets émergents, la mobilisation de partenaires et la coordination d'expérimentations.





Favoriser la réduction et la collecte des biodéchets

En 2025, il sera obligatoire pour tout producteur professionnel de biodéchets de les collecter et de les valoriser. Au-delà de cette obligation, le tri et la valorisation représentent des enjeux environnementaux et des créations d'emplois potentiels importants. Des acteurs de l'économie sociale et solidaire s'impliquent dans ce domaine, depuis la sensibilisation au tri collectif et à la lutte contre le gaspillage alimentaire jusqu'à la valorisation des biodéchets.

Les collectivités peuvent ainsi soutenir des initiatives de compostage collectif de proximité/composteurs de quartier, et organiser la collecte séparée des biodéchets en lien avec des acteurs de l'ESS tels que *les Alchimistes*, collectant et compostant des déchets alimentaires urbains en circuit court. Elles peuvent aussi soutenir des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Faciliter l'accès au gisement pour les acteurs du réemploi

Ressourceries, recyclerie, repair-café, vestiaires, collecte et tri par des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)... de nombreux acteurs du réemploi sont des structures de l'économie sociale et solidaire. Les collectivités locales disposent de nombreux leviers pour les soutenir : accès au foncier et aides à l'investissement, soutien au fonctionnement, aides à l'emploi des personnes en situation d'exclusion,...mais aussi **faciliter l'accès au gisement**, au travers par exemple de l'installation de bornes de dépôts. Depuis février 2020, les collectivités doivent obligatoirement permettre aux entreprises de l'économie sociale et solidaire « *d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables* ». Elles peuvent aussi confier la gestion de déchetteries à des acteurs de l'ESS.



L'investissement direct de la collectivité

La collectivité peut entrer au capital d'une SCIC, comme l'a fait la Communauté de communes Pays de Colombey et Sud Toulousain en intégrant la *SCIC Le Relais Lorraine*. Elle peut aussi s'inscrire dans une démarche de PTCE autour de l'économie circulaire ou dans le développement de laboratoires dédiés, tels le *Lab3S « Sols Savoirs Saveurs »* soutenu par la Communauté d'agglomération Est Ensemble.



Mobiliser la commande publique responsable

Les collectivités peuvent dans le cadre de leur commande publique (voir fiche ^(n°7)) inclure des **clauses sociales ou environnementales**. Elles peuvent également intégrer une approche en coût global, "**le coût cycle de vie**", et développer des **partenariats d'innovation** qui permettent notamment de renforcer la dimension recherche & développement. La loi économie circulaire prévoit par ailleurs qu'à compter du 1er janvier 2021, les collectivités devront veiller, lors de leurs achats, à « *réduire la consommation de plastique à usage unique et la production de déchets* » et à acquérir des biens « *issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrés des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.* »



Un SIEG à l'Eurométropole de Strasbourg (67) pour faciliter l'accès à la ressource textile

L'Eurométropole de Strasbourg a érigé en 2015 en « **service d'intérêt économique général** » les activités relatives à la collecte, au réemploi et au recyclage, afin de fixer le cadre du soutien de la collectivité aux opérateurs à vocation sociale qui emploient des personnes en insertion. La collectivité a signé par exemple en 2016 pour 4 ans une convention avec 4 acteurs de la filière textile, dont *Le Relais* et *Emmaüs*, et l'éco-organisme financeur de la filière «EcoTextile Linge et Chaussures» pour des prestations de collecte en conteneurs, réemploi et recyclage.

Le réemploi solidaire :

850 fois plus d'emplois que l'enfouissement,
150 fois plus que l'incinération,
27 fois plus que le recyclage,
10 fois plus que le réemploi marchand

Source : REFER - www.reemploi-idf.org

Ressources pour aller plus loin :

- Conférence en ligne RTES [Réemploi textile et alimentaire, quand les collectivités travaillent avec les structures de l'ESS](#), mars 2019
- État des lieux [Structures de l'ESS en Île-de-France, des acteurs de la transition écologique et énergétique](#), CRESS et Ademe Île-de-France, février 2020
- Mesures #18 et #19 du [Pacte pour la transition.](#)



La transversalité des politiques d'économie sociale et solidaire

Les acteurs de l'ESS relèvent par nature de plusieurs services de la collectivité, en fonction de leurs domaines d'activité principaux : transport, culture, agriculture, économie circulaire,.. et bien sûr emploi et développement économique ou vie associative. Le schéma de la fiche  illustre cette capacité de l'ESS à contribuer aux différentes politiques mises en place par le bloc communal.

Et plus largement, mettant l'accent sur la coopération entre acteurs, explorant de nouvelles formes d'activités, d'emplois et de gouvernance, porteuses d'innovations sociales, les démarches d'ESS obligent les collectivités à réinventer leurs modes de fonctionnement et à sortir d'une logique de tuyaux d'orgue. Ces enjeux de coopération et de transversalité sont au cœur de la transition vers des territoires durables et résilients.

Plusieurs **leviers d'actions** possibles pour les collectivités :



Adopter une organisation favorisant la transversalité

Au sein de la collectivité, un **portage politique fort** pour favoriser la transversalité est important. Au niveau organisationnel, un.e chargé.e de mission au cabinet ou un mandat porté par la direction générale des services peut renforcer cette orientation. En outre, des référents ESS peuvent être désignés au sein des différentes directions, qui peuvent également co-financer des projets d'ESS. Des volets ESS peuvent aussi être intégrés dans les appels à projets sectoriels.



Faire connaître l'ESS au sein de la collectivité

La diffusion de la connaissance de l'ESS auprès de l'ensemble des élus et des agents est une condition essentielle pour que l'ESS puisse irriguer l'ensemble des politiques.

Plusieurs moyens permettent de faciliter la transversalité interne et d'acculturer les différents services à l'ESS :

- Des **formations croisées** ESS / autre thématique, qui permettent d'élargir les connaissances, manières de faire et de penser au sein de chaque service. Elles permettent de mieux envisager les méthodologies opérationnelles afin de structurer des projets transversaux innovants.
- Des **temps forts / rencontres** autour de l'ESS peuvent être l'occasion de diffuser l'ESS au sein des différentes directions d'une collectivité, en organisant des ateliers thématiques (logement, mobilité, déchets, alimentation...), avec les élu.e.s en charge et des acteurs inspirants. Par exemple, la communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France organise chaque année lors du Mois de l'ESS des Trophées de l'ESS qui visent à soutenir des projets ESS innovants dans différents domaines (alimentation durable, mobilité inclusive, économie circulaire...). La remise des Trophées constitue un moment fédérateur pour les élus de l'agglomération, en les faisant intervenir à cette occasion et en démontrant la présence des acteurs de l'ESS dans de nombreux domaines d'activités.

Des référents ESS au sein des métropoles

À **Bordeaux Métropole**, des « référent.e.s ESS » sont présent.e.s dans les différentes directions, en fonction de leur appétence pour le sujet. Leur rôle est de repérer les potentiels liens à établir avec les différents projets menés, pour éviter l'effet « silo ».

À **Nantes Métropole**, des pôles sectoriels sont organisés autour de grands secteurs d'activités (services aux personnes, habitat, déchets, ...). Ils associent le réseau d'acteurs de l'ESS de l'agglomération nantaise, les Écossolies, la mission ESS de Nantes Métropole, les différents services et vice-président.e.s concerné.e.s.

Des co-financements

À **Rennes Métropole**, lorsqu'un porteur de projet ou une entreprise répond par son objet et son activité à une politique publique, les différents services se réunissent pour étudier conjointement le projet. Les projets d'ESS sont ainsi généralement co-financés par deux directions.



Une exposition réalisée par un acteur du territoire et présentée dans différents lieux publics et au sein de la collectivité peut être un moyen de faire connaître concrètement l'ESS.

Des agents peuvent jouer le rôle de **passseurs**, faciliter les échanges et anticiper les besoins en matière de travaux collectifs. Ils peuvent également relayer des informations sur l'ESS en diffusant par exemple la newsletter du RTES.



Mobiliser la **commande publique** comme levier de transversalité

La mobilisation des différentes possibilités offertes par le code des marchés publics pour cibler les structures de l'ESS (en matière d'approvisionnement des cantines scolaires par exemple) ou la mise en place d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) sont autant de moyens de favoriser la transversalité entre les services achats et ESS (voir la fiche )

À la Ville et Eurométropole de Strasbourg, un atelier du Conseil de l'ESS est dédié chaque année au suivi du SPASER avant la présentation de l'état d'avancement du SPASER à un comité "achat et développement durable" réunissant les élu.e.s concerné.e.s.



S'appuyer sur les **contrats de territoires** et plans de développement

Visant à favoriser la coopération institutionnelle et avec les acteurs locaux sur une thématique spécifique et/ou au service du développement d'un territoire donné, ces contrats et plans sont également des leviers de transversalité entre services.

Par exemple, **les Agendas 21 locaux**, développés par plusieurs collectivités depuis le début des années 2000, sont des projets territoriaux de développement durable prenant la forme d'un programme d'actions transversal, souvent élaboré en lien étroit avec les services ESS et les acteurs ESS du territoire.

Les **contrats de ville** sont également des leviers de transversalité entre les services ESS et les acteurs ESS implantés en quartiers prioritaires, en assurant la présence de l'ESS dans le pilier "emploi et développement économique".



Agir en coopération avec les **autres échelons territoriaux**

Plusieurs **compétences partagées** entre les différents niveaux de collectivités existent, dans des domaines d'action importants pour l'ESS, tels que la culture, le sport, le tourisme, ou l'éducation populaire. Ce partage des responsabilités suppose une coordination et une coopération entre échelons. De plus, la loi ESS de 2014 prévoit la participation des collectivités aux **conférences régionales de l'ESS** et appelle les intercommunalités à contribuer au **volet ESS des SRDEII** portés par les conseils régionaux.

Les intercommunalités peuvent également jouer un rôle d'**animation territoriale** en organisant des rencontres avec les différentes communes du territoire sur l'ESS voire s'inscrire dans un processus de concertation et d'alliances avec les communes infra via par exemple des appels à manifestations d'intérêt auprès des communes du territoire avec un accompagnement adapté proposé.



«Osez l'ESS», une rencontre métropolitaine de l'achat public responsable à Lille (59)

Organisée par la Métropole Européenne de Lille et l'association des Acteurs Pour une Économie Solidaire (APES) en novembre 2019, cette rencontre visait à développer l'inter-connaissance en sensibilisant les acheteurs publics à la place de l'ESS dans leurs achats, mais aussi en sensibilisant les acteurs de l'ESS à la commande publique.



Le Contrat de Transition Écologique du Pays de Grasse (06)

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse a signé en juillet 2019 avec l'État et d'autres partenaires locaux un Contrat de transition écologique (CTE) centré sur la biodiversité. La labellisation "Territoire French Impact" du Pays de Grasse est inscrite comme un des volets de ce CTE, témoignant de la volonté des acteurs ESS du territoires de s'inscrire dans une nouvelle dynamique écologique, moteur de développement socio-économique.

Convention de coopérations (2021-2026) entre la Région Nouvelle Aquitaine, le département de Gironde, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux en faveur de l'ESS

Une convention quadripartite d'un genre nouveau a été signée début 2021. Elle ne prévoit pas d'engagement financier de la part des partenaires qui financeront les projets ESS dans le cadre de leurs politiques sectorielles de droit commun. Mais elle invite à agir de façon concertée et complémentaire au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la métropole bordelaise, et permettra une articulation renforcée entre les services et les dispositifs de chaque collectivité. Les partenaires de l'écosystème (CRESS et opérateurs locaux) participent à un comité de suivi annuel.

Ressources pour aller plus loin :

- Étude [L'ESS: une opportunité pour repenser la coopération et la transversalité ?](#), RTES/Citego, 2017
- Étude ["Territoires urbains, économie sociale et solidaire et innovation sociale"](#), France urbaine, Avise & RTES, 2021
- Rapport [L'ESS : une politique transversale pour le développement local](#), conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, 2018



Synthèse des ressources mobilisables par les collectivités territoriales

Les collectivités peuvent s'appuyer sur l'écosystème de l'ESS qui se mobilise autour de différentes missions :

- représenter les acteurs de l'ESS,
- accompagner et financer les porteurs de projet,
- contribuer à l'émergence de projets en lien avec les besoins des territoires,

• consolider et favoriser le développement de structures de l'ESS existantes.

Elles peuvent aussi mobiliser les ressources de partenaires institutionnels pour développer ou soutenir des projets d'ESS sur leur territoire.



Comment repérer les acteurs de mon territoire ?

Les collectivités peuvent mobiliser :

- Les **Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)**, qui tiennent à jour la liste des entreprises de l'ESS de leur territoire et animent parfois des pôles de dynamiques locales ou des clubs d'entrepreneurs.
- Le **Mouvement Associatif**, qui représente les associations et regroupe plus de 700 fédérations ou unions associatives.
- Les **réseaux locaux d'acteurs** : de l'ESS, de l'environnement, du commerce équitable, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique (tels que les délégations régionales du COORACE), les Centres sociaux, les Maisons des Associations, ... Voir la fiche [n°4](#).



Vous ne trouvez pas de porteur de projets ?

Les collectivités peuvent se rapprocher des réseaux d'acteurs thématiques si elles recherchent un porteur de projet dans un domaine précis. Par exemple, **Terre de Liens** pour le secteur agricole, ou le **réseau des Ressourceries**. Les collectivités peuvent se rapprocher du réseau des **Fabriques à initiatives**. S'appuyant sur les ressources/compétences locales pour permettre l'émergence d'entreprise, ces Fabriques :

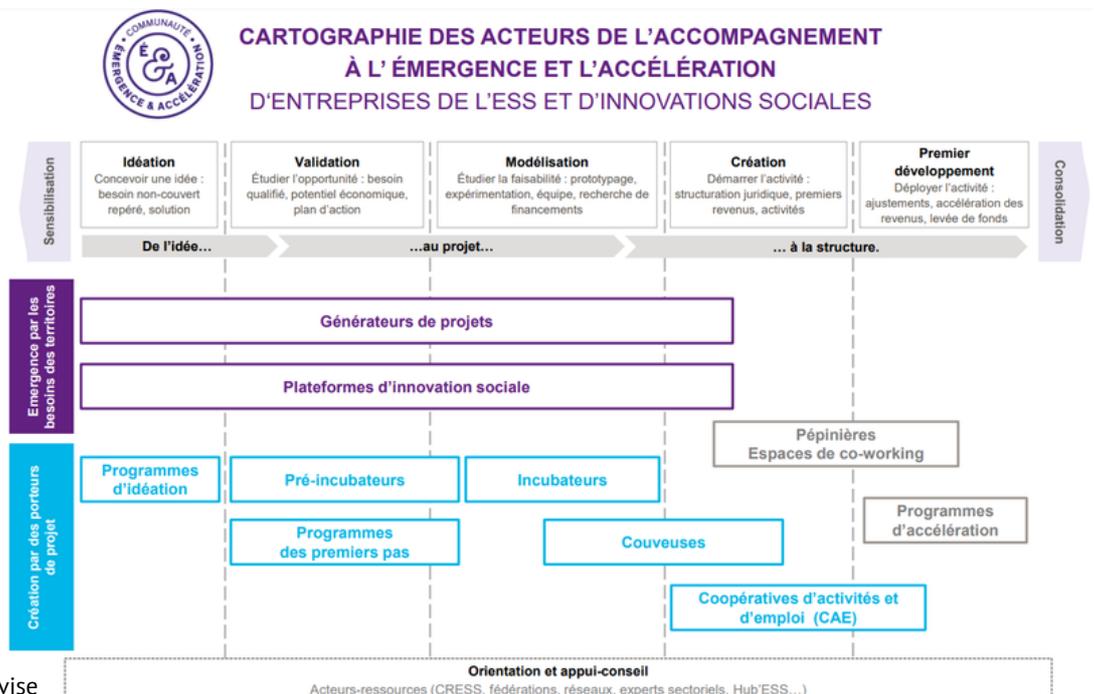
- repèrent les besoins locaux à travers un réseau de capteurs d'idées ;
- réalisent des études d'opportunité pour valider la pertinence d'une réponse sous forme ESS ;
- accompagnent jusqu'à la création de l'entreprise sociale.



Quelles structures d'accompagnement à la création d'activités ?

De l'émergence au changement d'échelle, il existe de nombreux professionnels de l'accompagnement des structures d'utilité sociale.

Leurs différentes missions et la liste des structures sont représentées dans l'infographie interactive de l'Avisé ci-contre.





Quels co-financeurs possibles de projets ESS sur mon territoire ?

Les collectivités peuvent s'appuyer sur différents financements publics, par exemple les financements inscrits dans le cadre de contractualisations de territoires telles que les Contrats de Plan État-Régions (CPER), ou les programmes et fonds structurels européens. Elles peuvent aussi s'appuyer sur les acteurs de la finance solidaire (Cigales, banques coopératives,...), ou faire appel au financement privé via des plateformes de financements participatifs ou des fonds de dotation territoriale (voir la fiche ^(n°20)).

France Active est le principal acteur dédié au financement des structures de l'ESS. Organisée autour de 40 fonds territoriaux, France Active donne accès à des prêts solidaires à taux réduits, des investissements solidaires, des garanties d'emprunts...



Quels partenaires européens et internationaux ?

Les échanges européens et internationaux entre collectivités locales et acteurs permettent de partager de bonnes pratiques et de faire évoluer les écosystèmes sur le territoire. Les agences européennes et nationales en charge de l'animation des programmes européens, les réseaux (REVES, GSEF,...) sont des espaces ressources pour identifier les partenaires potentiels. Voir les RepèrESS [«Europe & ESS»](#) et [«Coopération et solidarité internationale & ESS»](#) du RTES.

© Aides-territoires



La plateforme Aides-territoires

La plateforme Aides-territoires vise à faciliter la recherche d'aides financières et en ingénierie des collectivités territoriales. Lancée en 2018 au sein de la Fabrique numérique, l'incubateur du ministère de la Transition écologique, Aides-territoires recense les subventions, prêts, avances récupérables, aides techniques, juridiques ou administratives par niveau de collectivités et sur plusieurs thématiques dont le développement économique et l'ESS.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

Le service Territoires Conseils

Ce service d'accompagnement de la Banque des Territoires est dédié aux communes de moins de 10 000 habitant.e.s. Ses consultant.e.s apportent un ensemble de moyens humains et financiers pour accompagner la définition d'une stratégie territoriale et sa mise en œuvre et apporter des renseignements juridiques et financiers.

Trouver des exemples d'initiatives grâce aux ressources du RTES

- Site internet rtes.fr, newsletter mensuelle, lettres papiers,... autant d'outils valorisant des initiatives menées au sein des territoires, des réflexions et exemples de bonnes pratiques sur une thématique précise.
- Les *Points de RepèrESS* : des outils de référence, techniques et pratiques, synthétisant les enjeux des thématiques abordées (accès au foncier, marchés publics, SCIC, ...).

Les *RepèrESS* : des études approfondies afin de comprendre les conditions d'émergence et de développement des initiatives des territoires, tout en analysant leur impact et en donnant des éléments de méthode (exemples: Politique de la ville & ESS, Europe & ESS, dynamiques de PTCE, ...).



© ANCT



L'ANCT, un partenaire pour les collectivités locales

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1er janvier 2020 de la fusion du CGET, d'Epareca et de l'Agence du numérique. Elle décline son action sous 3 modes d'intervention :

- par le biais de grands programmes nationaux tels que Petites Villes de demain, Avenir Montagne Mobilité, Renouveau du Bassin Minier, Territoires d'Industrie, Action cœur de ville,
- les pactes de cohésion territoriale dédiés à accompagner les territoires qui cumulent les difficultés et ainsi lutter contre les fractures territoriales,
- l'offre d'ingénierie autour d'un panel de services lorsque les collectivités ne trouvent pas de solutions: assistance à maîtrise d'ouvrage, études, montage, accompagnement...

Pour aller plus loin :

- Guide du développeur territorial "Économie sociale et solidaire : contribuer au développement des territoires - enjeux, initiatives et modes d'intervention", Argo&Siloe / RTES / Avise, 2015
- Ressources de l'Avise, à retrouver sur avise.org et du Labo de l'ESS à retrouver sur lelabo-ess.org
- [Catalogue des ressources ESS pour les Petites villes de demain](#), Avise, 2021



Retrouvez plus de 270 ressources sur le site du **rtes**.

Et notamment :

les kits *RégionalESS* et *Départements & ESS*



les Points de RepèrESS

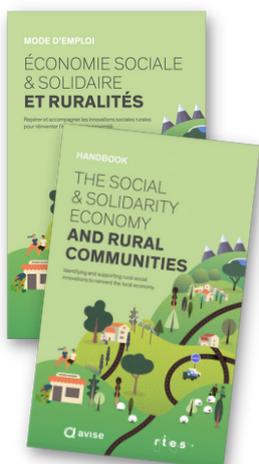


la collection **RepèrESS**



ainsi que

« **Mode d'emploi ESS & ruralités** »
(septembre 2020) et sa traduction en anglais (janvier 2021), dans le cadre de TRESSONS et en partenariat avec l'Avise.



« **Territoires urbains, économie sociale et solidaire et innovation sociale** »
(novembre 2021) en partenariat avec France urbaine et l'Avise, sa traduction en anglais (janvier 2022).



Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire.

En 2022, le réseau rassemble plus de 190 collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Adhérer au pour

1 Faire connaître

Le RTES rend visible les politiques et actions de ses collectivités adhérentes auprès d'autres collectivités, des réseaux partenaires, des institutions nationales et européennes, de la presse...

2 Echanger

Le RTES organise des journées d'échanges pour permettre aux élu.e.s et technicien.ne.s de partager leurs expériences, réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques et à l'articulation entre les différents niveaux de collectivités.

3 S'informer

Le RTES publie une newsletter mensuelle, des fiches des kits *RégionalESS* et *Départements & ESS*, des fiches d'expériences *Déniché Pour Vous*, des ouvrages thématiques...

4 Se former

Le RTES organise régulièrement des formations à destination des collectivités, sous forme de conférences en ligne ou de journées en lien par exemple avec le CNFPT.

5 Contribuer

En s'appuyant sur les actions et politiques des collectivités, le RTES contribue et alimente les débats liés aux politiques publiques et à l'économie sociale et solidaire.

Rendez-vous sur : www.rtes.fr/devenir-adherent

Nous remercions l'ensemble des collectivités qui ont participé à la réalisation de ce kit.

Direction de la publication : Mahel Coppey

Responsable de la rédaction : Anne-Laure Federici

Rédaction et conception graphique : Martin Besnier, Emeline Wilbert, Chloé Sécher

Impression : ESAT Imprim'Services à Lille

L'ensemble du contenu de ce kit (hors crédits photos) est mis à disposition sous licence CC BY NC SA 2.0 France.
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>

N°ISBN : 978-2-9558553-8-6
Dépôt légal : Décembre 2022

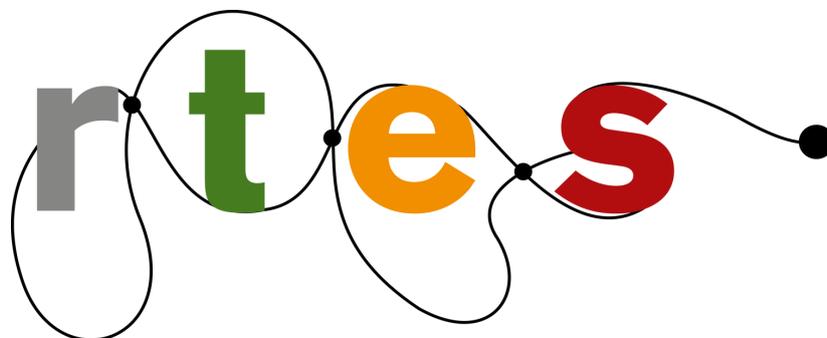


Face à l'urgence climatique, écologique et sociale, l'économie sociale et solidaire peut apporter des réponses. Créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et citoyenne, l'ESS apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des territoires.

Cette économie de la proximité et de la transition est un vecteur de solidarités humaines et territoriales agissant pour la transition, la relocalisation des activités et la résilience. Les villes et intercommunalités ont un rôle important à jouer pour soutenir son développement.

Comment l'économie sociale et solidaire peut-elle contribuer aux politiques municipales ? Quels sont les leviers dont disposent les communes et intercommunalités pour accompagner les acteurs de l'ESS ?

Réalisé par le RTES en s'appuyant sur de nombreux exemples, ce kit a pour objectif de donner les premières clés pour la mise en œuvre d'une politique volontariste, en présentant le cadre général suite à la loi NOTRe, les leviers techniques dont disposent les communes et intercommunalités, et en illustrant la façon dont l'ESS peut alimenter les différentes politiques thématiques.



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

98 bis rue Brûle Maison, 59000 LILLE

animation@rtes.fr - 03 20 97 17 97

www.rtes.fr